



Travailleurs des médias et citoyens

Défendons l'information!

Notre bien commun, au service de la démocratie



**Emploi : hécatombe
dans la presse**

**DOSSIER SANTÉ MENTALE
DES JOURNALISTES
Libérer la parole**

**Nabil Diab, sorti
de l'enfer de Gaza**

Sommaire

3 Actu

4 Revendications

Hécatombe sociale dans la presse

- La convention collective a 50 ans
- Après la commission Alloncle, place au vrai débat
- Alerte sur la liberté de la presse

10 Penser la profession

Territoires ruraux : angle mort médiatique ● Dossier : Santé mentale, libérer la parole

18 Vie en entreprise

Challenges, Sciences et Avenir, La Recherche : un rachat de tous les dangers ● Quel avenir pour 60 Millions de consommateurs ? ● QuotaClimat incite les médias à se bouger sur la crise climatique

22 La CFDT-Journalistes en action

OFALP : documenter les atteintes à la liberté d'informer ● CCIJP : notre bilan de mi-mandat ● Retour sur le congrès de la FIJ

26 Mes droits

En reportage, conduire = travailler

28 Le portrait

Nabil Diab : sorti de l'enfer de Gaza

Retrouvez-nous au fil de l'année sur nos réseaux (Bluesky, Facebook, Instagram, LinkedIn) et abonnez-vous à notre newsletter



Profession journaliste

est édité par l'Union fédérale CFDT-Journalistes, 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Contacts : contact@cfdt-journalistes.fr
www.cfdt-journalistes.fr

Directrice de la publication : Elise Descamps.
Rédactrice en chef : Anne Bideault.

Ont participé à ce numéro : Manuela Bermudez, Anne Bideault, Guillaume Bouvy, Joël Carasso, Benoit Contour, Elise Descamps, Agnès Duperrin, Frédérique Guizou, Véronique Hunsinger, Olivier Jorba, Yoann Labroux Satabin, Muriel Pomponne, Sophie Quesnel, Laurent Villette.

Photos de couverture : Frédéric Munsch.

Maquette et rédaction graphique : Jean-Michel Tappert.

Impression : Corlet imprimeur, 14110 Condé-en-Normandie.
ISSN : 1163-1567

ÉDITO

Auprès des journalistes depuis 1886 !

Comment nos successeurs journalistes et syndicalistes regarderont-ils notre époque dans dix ans ou dans un siècle ? Alors que le découragement gagne parfois face à la crise des médias, un colloque organisé en décembre à Lyon invite à regarder dans le rétroviseur. À la CFDT, l'histoire syndicale des journalistes remonte à 1886, il y a 140 ans.

Cette année-là, peu après les lois de 1881 sur la liberté de la presse et de 1884 légalisant les syndicats, Eugène Tavernier et Jules Cornély, déjà très engagés dans l'enseignement du métier, fondent le Syndicat des journalistes français (SJF), l'une des deux branches de la Corporation des publicistes chrétiens.

140 ans de syndicalisme

Ce colloque organisé le 3 décembre 2026 à l'École normale supérieure de Lyon par la CFDT et la CFTC du Rhône, en partenariat avec la CGT, reviendra sur les prémisses du syndicalisme en France, avec notamment l'ancêtre de CFDT-Journalistes et la Corporation des employés de la soierie lyonnaise.

+ Renseignements :
Jean-François Cullafoz, 06 07 94 76 65

Dès ses débuts, le SJF, inspiré par le catholicisme social, crée une caisse de retraite et une caisse de prévoyance. Dans les années 1910, il revendique des indemnités de licenciement spécifiques, reprises par la loi Brachard de 1935. Le travail du syndicat attire des figures comme Hubert Beuve-Méry, futur fondateur du *Monde*.

En 1919, le SJF fait partie des fondateurs de la CFTC, puis lors de la laïcisation de 1964, il poursuit son action au sein de la CFDT.

Artisan de l'unité, deux ans plus tard, il est à l'initiative de la création de l'Union nationale des syndicats de journalistes (UNSJ), aux côtés de la CGT, du SNJ et de FO. L'intersyndicale mènera notamment la révision de la convention collective en 1976 et combatta déjà la concentration des médias incarnée alors par Robert Hersant, "le papivore".

Le désir d'unité sera porté aussi à l'international, par son président de l'époque Paul Parisot, co-rédacteur de la Charte de Munich en 1971 puis président de la Fédération internationale des journalistes. En 1985, c'est une militante CFDT, Nicole Du Roy, qui devient la première femme présidente de la CCIJP !

Devenu Union syndicale des journalistes (USJ), le syndicat apporte en 1998 la solution au bras de fer quand le gouvernement veut supprimer l'abattement fiscal de 30%, en proposant de remplacer le pourcentage par un forfait, plus juste pour les personnes ayant des bas salaires.

Il négociera encore des avancées importantes, comme l'accord pigistes de 2008, ou la création de leur mutuelle en 2015, mais aussi, grand pas vers l'autorégulation, la création en 2019 du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM).

Puisons dans les combats de nos prédécesseurs la force de continuer à écrire cette histoire, avec de nouveaux militants, qui sauront répondre aux besoins et attentes de la profession en réinventant revendications et modes d'action !

Elise Descamps

ACTU

AUDIENS

Un robot ami des droits

Enfin un chatbot qui nous plaît ! Audiens a confié ses ressources à une intelligence artificielle, à qui les pigistes peuvent poser toutes leurs questions sur leurs droits, relatifs aux services d'Audiens (mutuelle, prévoyance, retraite...) mais aussi à bien d'autres sujets : carte de presse, logement... Quand il ne sait pas, il le dit, et il oublie tout ce que vous lui avez confié : RGPD OK. Un "guide social du pigiste" ayant été co-construit notamment avec des pigistes CFDT.

+ <https://pigistes.audiens.org>

SOS DÉONTO

Un doute au moment de rédiger un sujet sensible ? Un questionnement éthique ?

Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) a mis en place un service, "SOS Déonto", répondant aux questions des journalistes sous 24 heures. Pas de réponse plaquée, mais des orientations, basées sur les chartes de déontologie, avis et recommandation déjà émis par le CDJM et les autres conseils de presse dans le monde, et adaptées à la situation en question.

+ <https://cdjm.org/sos-deonto>

COIN COIN !

La CFDT au Canard enchaîné

Bravo à la liste CFDT aux élections CSE au *Canard Enchaîné* de juin dernier. Elle réussit son entrée en totalisant quasiment un tiers des voix, dans un scrutin marqué par une participation exceptionnelle : 92,4 %. Tous nos encouragements aux deux élus pour leur mandat au service des salariés !

« On n'a jamais pu autant s'exprimer, donc on n'a jamais eu autant besoin de déontologie. »

Arnaud Esquerre, sociologue au CNRS, lors du 1^{er} colloque du CDJM le 26 janvier dernier au CESE.

EXPOSITION

90 ans de CCIJP

Si le mois de mai 1936 évoque d'emblée les premiers pas du Front Populaire, c'est aussi à ce moment que la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) se réunit pour la première fois de son histoire. Sept journalistes et sept patrons de presse se retrouvent au ministère du Travail pour inaugurer un examen paritaire des demandes de cartes de presse, et de façon indépendante de l'État... Protéger la profession et non une corporation : c'est le message qui a traversé cette année 2026 d'anniversaire, jusque dans l'exposition itinérante réalisée pour l'occasion, à partir d'archives. Y est notamment à l'honneur la militante CFDT Nicole Du Roy, grand reporter à *Télérama*, première femme présidente de la CCIJP.

« La carte de presse ? Quelle histoire ! »

Du 21 septembre au 6 octobre 2026 au CELSA (Neuilly-sur-Seine), du 12 au 28 octobre 2026 à l'EJCAM (Marseille), du 23 décembre 2026 au 29 janvier 2027 à la Maison de la Recherche Annie Ernaux, sur le site universitaire de Cergy-Pontoise. Vous pouvez accueillir l'exposition dans vos murs (club de la presse, institution en lien avec la profession, commune ou bibliothèque...) en adressant une demande à contact@ccijp.fr. Mise à disposition gratuite. Frais de transport à la charge du demandeur.



Les journalistes CFDT réunis en janvier dernier pour une journée de réflexion sur leur travail face à l'extrême droite, autour d'Edwy Plenel et de Marylise Léon notamment.

© OLIVIER CLEMENT

Hécatombe dans la presse

Les annonces de plans de licenciement se multiplient dans la presse écrite, notamment en presse magazine et en presse quotidienne régionale. Ce qui fait craindre une année 2026 noire au niveau de l'emploi dans ces secteurs, non sans conséquences sur le pluralisme de l'information.

COMBIEN DE SALARIÉS des médias en moins comptera-t-on à la fin de cette année ? Au rythme où vont les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), plans de départs volontaires (PDV) et autres ruptures conventionnelles collectives (RCC) et clauses de cession, c'est une véritable hécatombe qui s'opère en 2026.

La presse régionale, en proie à de fortes pertes financières, prend particulièrement cher, avec parfois un air de douloureuse redite. Ainsi dans le groupe Centre France, c'est le sixième plan de suppressions d'emplois en douze ans ! 152 postes en moins, soit 10 % des 1 600 salariés, en jouant sur plusieurs tableaux : des PSE (65 à *La Montagne* dont 22 journalistes, 13 au *Populaire du Centre* dont sept journalistes, 13 à *La République du Centre*, 17 à *L'Yonne républicaine* dont trois journalistes), et des licenciements économiques là où ils n'atteignent pas 10 postes (6 à *L'Écho républicain*, 8 au *Berry républicain* dont 5 journalistes, 7 au *Journal du Centre* dont trois journalistes). Certaines agences vont fermer, et certains services si nécessaires à l'équilibre économique vont également être dégarnis (Centre-France Evénements, Centre-France Publicité et Centre-France Portage).



À la tribune, CFDT-Journalistes a alerté sur la nécessité de rester combattifs à l'aube d'une présidentielle à haut risque, et réclamé un plan de soutien à la presse et une loi anti-concentrations.

Chez EBRA (*Est Républicain*, *DNA*, *Dauphiné Libéré*, etc.), même logique : chaque titre devra contribuer à l'effort pour un total de près de 400 suppressions de postes annoncées fin juin, soit 15 % des effectifs, sous la forme de PDV. Les rédactions sont impactées, mais aussi les imprimeries, les personnels d'accueil, d'entretien...

À *La Provence*, un plan de départs de 20 à 30 salariés a été annoncé en juillet. *Ouest-France* semble encore tenir sans licenciement, mais non sans sacrifices : 15 millions d'euros d'économie sont attendus... et de nombreux pigistes ont vu leurs commandes chuter.

Les mauvais chiffres de la presse en région

En 2025, la diffusion de la presse quotidienne régionale et départementale a continué de baisser en moyenne de 3,3 %. Pondérée par une hausse de 14,3 % des audiences web, elle cache en fait une baisse de 7,3 % des ventes « papier », le plus souvent par abonnement, bien plus rémunératrices. Pire, entre 2015 et 2024, les ventes papier ont baissé de 50 %, tandis que la pub locale, elle aussi captée par les Gafam, s'effondre. L'augmentation conséquente des tarifs postaux pour l'acheminement de la presse ne va rien arranger. Question emploi, avant même l'année noire de 2026, entre 2018 et 2024, les catégories ouvriers, employés et professions intermédiaires avaient déjà particulièrement fondu (respectivement - 41,5 %, - 32,1 % et - 25,1 %), tandis que le recul était de 8 % chez les cadres et de 2,7 % pour les journalistes. Désormais, la presse régionale compte moins de 5000 journalistes, hors pigistes.

L. V.

Côté presse magazine, Prisma Media est le gros coup de massue de l'année, avec un PSE sacrifiant 240 postes (dont 40 % de journalistes), soit 40 % de ses effectifs, mû non pas par des difficultés actuelles mais des courbes tracées sur les prochaines années. Conséquences : arrêt de plusieurs magazines, la centaine de pigistes sur le carreau... Mais des plans sont également en cours chez Bayard (59 suppressions de postes), Milan (29), CMI Publishing (90), Unique Heritage Media (35), Malesherbes Publications (12), avec notamment un passage de l'hebdo au quinzomadaire pour *La Vie*...

IA à tout va

En presse quotidienne, *Les Échos-Le Parisien* subit aussi un énième PSE (61 suppressions de postes non journalistes (diffusion, régie, compta, juridique, RH), en plus des 29 de journalistes au *Parisien* en 2025 (et 9 dans les services support), via la GEPP. Dans l'agence de presse Plurimédia, en Alsace, sur les huit suppressions de postes, on compte quatre des neuf journalistes.

La mauvaise santé économique n'explique pas tout. Chez Infopro Digital, la suppression de 19 postes de SR pour les remplacer par l'IA a été annoncée alors que les résultats sont exceptionnels.

On peut aussi se questionner sur certains « sauvetages » validés par les tribunaux de commerce : *Le Journal des Entreprises* a été repris en juillet par Overlord, mais sans journalistes (l'IA prendra le relais !), en ne gardant que les dix commerciaux, sur les 52 postes permanents, et en réservant un sort plus qu'inquiétant aux pigistes.

Impact des clauses

Quant aux clauses de cession, conséquence des nombreux rachats récents, elles contribuent aussi à vider les rédactions, parfois des journalistes les plus combattifs (ainsi que



© ÉLISE DESCAMPS

« Pas de fachos dans nos journaux, pas d'IA dans nos médias », ont scandé les manifestants

des syndicalistes). Ainsi, racheté en juin par le groupe Ficade, le groupe Profession santé (*Le Quotidien du médecin*, *Le Quotidien du pharmacien*, *Infirmiers.com*) a conduit les trois quarts de la rédaction à faire valoir la clause de cession, sans remplacements prévus. Chez *Croque Futur* (*Challenges*, *Sciences* et *Avenir* et *La Recherche*), 62 journalistes ont pris la clause, sur 130 salariés ([lire page 19](#)).

Le paysage de l'audiovisuel hélas n'est pas non plus réjouissant, notamment avec l'annonce de la vente de

toutes les BFM locales (150 emplois en péril), ou encore le plan d'économies chez France Télévisions.

Impossible de dresser un panorama exhaustif et de dénombrer toutes les suppressions de postes, mais d'après un décompte intersyndical, début août le cumul dépassait 1500, journalistes et non journalistes, depuis début 2026. Et il faudrait y ajouter la fonte partout des budgets de piges, et la contraction des effectifs à bas bruit, avec les départs en retraite non remplacés. Ainsi chez Reworld, la forte vague de départs à la

Une manifestation historique

Le 18 juin, nous étions près d'un millier de professionnels des médias – journalistes et non journalistes – à marcher de la place de la Bourse (siège de l'AFP) au ministère de la Culture, derrière une large banderole « *Travailleurs des médias et citoyens, défendons l'information, notre bien commun, au service de la démocratie* ». Un succès dépassant toutes les prédictions, et sans précédent, de mémoire de syndicalistes. L'appel avait été lancé par sept organisations syndicales de l'ensemble des métiers du secteur (SNJ-Solidaires, SNJ-CGT, Filpac-CGT, CFDT-Journalistes, SGJ-FO, SNPEP-FO), et avec le soutien de dizaines d'associations de journalistes, de défense de l'information et des droits humains, face à l'hécatombe sociale en cours, l'arrivée brutale de l'IA, la concentration... À l'heure où nous bouclions ces pages, la poursuite de cette mobilisation était encore en cours de définition. Suivez-nous pour savoir ce qui se passera à l'automne !

É.D.

Laurent Villette
et Élise Descamps

Le regard de...

Diane Segura Déléguée syndicale CFDT à Prisma Media
« La direction ne s'est pas posé la question de la chaîne de production et de l'organisation du travail après avoir supprimé quasiment un poste sur deux et des services entiers, comme celui, absolument essentiel, de la fabrication. Je travaille au service abonnements, mais comment continuer à vendre Géo avec 20 pages en moins ? Comment faire accepter aux lecteurs des magazines bourrés d'IA ? »

Jean-Marie Charon Sociologue des médias

« Ces plans arrivent pour beaucoup après des années à essayer de maintenir le plus longtemps possible, face à l'effet ciseau du recul des ventes aux lecteurs et aux annonceurs, et après avoir déjà dégraissé sur d'autres postes, comme l'immobilier (de nombreux titres ont

vendu leurs biens). L'année 2026 est noire mais il ne faut pas oublier les licenciements des années précédentes, comme à Sud-Ouest, au Courrier Picard, à La Voix du Nord, à La Provence, au Parisien, à 20 Minutes... »

Swan Prin Secrétaire général adjoint du SNME-CFDT (Syndicat national des médias et de l'écrit).

« À la crise réelle de la presse s'ajoute une course à la concentration à l'aube des élections de 2027, parfois sans logique industrielle. Bolloré dégraisse, détricote, pour finir avec des entreprises qui ne peuvent pas tenir debout, à l'issue de PSE totalement incohérents. Chez Bernard Arnault, c'est en apparence plus réfléchi, mais parmi les titres récemment acquis tous ne font pas l'objet d'investissements suffisants ce qui interroge sur l'existence d'une stratégie de développement et de l'intérêt réel que le groupe LVMH accorde à ces derniers. »

Recueilli par É.D.

1^{er} NOVEMBRE 1976

Une convention collective à protéger et à faire évoluer

50 ans, l'heure du bilan. Signée le 1^{er} novembre 1976, révisée en 1987 et figée depuis lors, la convention collective des journalistes reste un texte solide, porteur de droits et d'une réelle protection pour l'accomplissement de la mission des journalistes. Reste à le faire évoluer, pour mieux défendre la profession dans le monde d'aujourd'hui.

S'IL EST UN MÉTIER EN constante mutation, c'est bien celui de journaliste ! Imaginez : en 1976, date de l'adoption de notre convention collective, Giscard était à la barre, l'audiovisuel était uniquement public et dans les rédactions d'une presse écrite aux tirages conséquents, c'est le bruit des machines à écrire et des linotypes qui crépitaient à l'heure des bouclages. Les temps ont déjà changé en 1987, date de sa révision, avec l'émergence de radios et télé-

privés (on parlait alors de Canal+, La 5 et de la privatisation de TF1). Mais rien de comparable avec le paysage médiatique actuel, d'abord percuté par la TNT, les médias en ligne puis l'omniprésence des réseaux sociaux et l'arrivée de l'IA, qui va encore changer les usages.

Le texte de la convention collective des journalistes doit évoluer, mais il sera important d'en conserver la profondeur, car il donne aux journalistes l'assurance d'exercer une profession qui leur est chère dans des conditions acceptables.

Des dispositions obsolètes

La reprise de ce texte nécessitera tout d'abord une relecture fine, rien que pour prendre en compte les évolutions sémantiques du monde du travail : fini la semaine de travail à 39 heures, remplacée depuis par les 35 heures et la possibilité pour les cadres d'un forfait-jour qu'il conviendrait de mieux encadrer. Fini aussi les « Comités d'entreprise » et les « Délégués du personnel », remplacés depuis 2020 par les CSE (Comité Social et Économique) et les Représentants de proximité. On ne parle plus non plus (hélas) de retraite à 60 ans et la mise à la retraite d'office par l'employeur avant 70 ans nécessite désormais l'accord du salarié.

La loi Hadopi de 2009 est également venue écorner l'article 7, qui prévoit qu'une « convention expresse » doit obligatoirement indiquer les conditions de reproduction des articles dans plus d'un journal. À l'époque, on ne parlait d'ailleurs pas encore de droit voisin.

Plus folkloriques sont les dispositions qui relèvent du service national obligatoire ou l'article 30 qui liste des fonctions comme les « préfectoriers » (journalistes chargés de suivre l'actualité de la préfecture) ou les « séanciers » ; autant de termes que l'on ne croise quasiment plus dans les contrats de travail actuels, remplacés par des intitulés plus larges...

Enfin, certaines instances n'ont plus d'existence effective, comme les commissions paritaires régionales et nationale de conciliation.

Tout le reste de la convention demeure globalement d'actualité, concernant le droit syndical, les principes professionnels, l'enseignement du journalisme et même l'article premier, qui définit ce qu'est un journaliste. Mais surtout, « les parties reconnaissent l'importance d'une éthique professionnelle et l'intérêt que celle-ci représente pour une bonne information du public. » Une disposition qu'il convient de ne pas oublier.

Quelles évolutions ?

Parmi les sujets nouveaux à traiter se trouve bien sûr l'évolution technologique, en posant un cadre pour l'IA par exemple, ou la place des alternants dans les entreprises. Quant aux droits des pigistes souvent mis à mal, il urge de fixer des critères de régularité du

travail et d'accès au licenciement ainsi que de compensation de la baisse de piges, ou encore de leur garantir l'accès aux œuvres sociales.

À son époque, le texte actuel et les textes qui y sont attachés ont été conçus pour une presse cloisonnée (écrite, radio, TV). Une version moderne de cette convention collective devrait intégrer des formes d'exercice plus diversifiées, comme le journalisme web, la vidéo mobile, les réseaux sociaux, le podcast et le documentaire journalistique. Elle devra encadrer la demande croissante de fournir du texte, de la photo et de la vidéo simultanément, sans que cela ne devienne une surcharge de travail non rémunérée. Elle devra aussi intégrer le droit à la déconnexion, indispensable à l'ère de l'alerte permanente, l'égalité femmes-hommes et les non-discriminations, prendre en considération le télétravail avec la prise en charge des frais, le matériel et l'équilibre vie pro/vie perso ; renforcer le statut des correspondants à l'étranger en leur donnant notamment des droits en France concernant l'accès à la couverture maladie et chômage.

On pourrait aussi imaginer qu'elle définisse une prise en charge des possibles traumatismes liés à l'info (modérateurs de flux, journalistes de guerre, faits-diversiers) ; et qu'elle grave dans le marbre les modalités du droit de regard de la rédaction sur la nomination de sa direction. Un « droit d'agrément » qui semble plus que jamais indispensable face aux prédateurs de l'information.

Nécessaire CPPNI

Pour s'atteler à ce travail copieux, il nous faut un cadre de négociation : une CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation). Une telle instance est obligatoire dans chaque convention collective : représentants des salariés et des employeurs y font évoluer le texte et débattent de sa bonne application (nous aurions bien besoin de la saisir quand des journalistes sont confrontés à des employeurs interprétant le texte à leur façon !). Pourtant, la convention collective 1480, celle des journalistes, n'a toujours pas de CPPNI. Une première tentative de création ayant échoué en 2024, les syndicats de journalistes sont montés à nouveau au créneau en début d'année pour demander aux patrons la reprise des négociations avec un passage en commission mixte

Une Convention de métier, des négos atypiques

Si dans le droit du travail français, les salariés sont couverts par des conventions collectives de branches (regroupant tous les métiers des entreprises relevant d'une branche), les journalistes, eux, bénéficient d'une convention collective de métier. **Une exception**, que l'on retrouve aussi chez les VRP ou les pilotes de ligne. Elle lie d'ailleurs explicitement le contrat de travail à certains principes éthiques et déontologiques, comme le refus de la corruption et du publi-rédactionnel.

Conséquence concrète, **dans une même entreprise cohabitent deux conventions collectives** : une ne s'appliquant qu'aux journalistes et une à tous les autres métiers, avec donc des référentiels qui peuvent différer, pour des sujets communs, puisque les sujets de la convention collective sont loin d'être tous spécifiques à la profession.

Cela engendre aussi **des règles atypiques de négociation** dans les branches professionnelles (presse spécialisée, presse quotidienne nationale, radio-diffusion...) : tous les accords négociés sur des sujets communs (formation, prévoyance...) doivent **être signés en double**, d'une part dans la convention collective de la famille de presse, d'autre part pour les journalistes. Degré de complexité supplémentaire : **avec des négociateurs parfois différents !** En effet un syndicat peut être représentatif chez les journalistes et pas dans les autres métiers, et inversement. D'une branche à l'autre, un même syndicat peut aussi avoir un poids différent, et même être absent. Cette dispersion peut engendrer une disparité d'approche entre les salariés selon leur catégorie, qui parfois se justifie, parfois vire au corporatisme. Concernant les modalités de négociation dans chaque branche professionnelle qui emploie des journalistes, **la CFDT n'est favorable qu'à celles garantissant l'unité de la totalité du collectif de travail** des entreprises concernées.

paritaire, c'est-à-dire la tenue de réunions sous la présidence du ministère du Travail. En attendant sa réponse, les syndicats de salariés et patronaux ont renoué le dialogue début juillet, et se

sont donné rendez-vous fin septembre, pour avancer concrètement, cette fois-ci, espérons ! ●

Laurent Villette



Le saviez-vous ?

➤ L'adoption de la convention collective des journalistes il y a 50 ans était en réalité une renégociation. Une première version avait été signée en 1937, reprenant elle-même une bonne partie de la loi Brachard de 1935, qui définissait le statut de journaliste professionnel, et notamment le montant des indemnités de licenciement. Deux nouvelles versions avaient été adoptées en 1956 et 1968.

➤ Contrairement à une idée reçue, les clauses de cession et de conscience n'y figurent pas : elles sont dans le Code du travail. Les

droits d'auteur des journalistes, eux, sont fixés dans le Code de la propriété intellectuelle, etc. Donc notre droit spécifique dépasse largement le cadre de notre convention collective.

➤ Au texte socle sont annexés de nombreux autres concernant les droits des journalistes par thèmes et par branches (formation, protection sociale, salaires minima de branches, accord pigistes de 2008...), à retrouver sur Legifrance.

➤ La Convention collective et ses annexes, dans Legifrance



APRÈS LA COMMISSION ALLONCLE

Place au vrai débat sur l'audiovisuel public !

La commission Alloncle a offert aux Français un spectacle affligeant. Mais l'indignation qu'elle a suscité et le débat qu'elle a ouvert reposent un sujet fondamental pour notre démocratie.

BTENUE PAR LES DÉPUTÉS les plus à droite de notre Assemblée nationale, la commission d'enquête parlementaire «sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public» et ses 70 auditions menées pendant six mois ont été largement orientées par son rapporteur ciotiste Charles Alloncle. Le jeune député twittant plus vite que son ombre a instrumentalisé les auditions pour servir son agenda personnel et ses obsessions d'extrême droite, et fourni un inépuisable carburant aux médias Bolloré.

Les mesures du rapport publié fin avril ? Réduction d'un quart des 4 milliards d'euros de dotations annuelles de l'audiovisuel public, notamment en supprimant France 4, la plateforme France.tv slash, la radio Mouv', en fusionnant France 2 et France 5, de même que Franceinfo télé et France 24, retour de la nomination politique des présidents de l'audiovisuel public... Quant au remplacement des éditorialistes du service public par des éditorialistes issus de la presse privée d'opinion, ce dernier message a été bien reçu par la direction de FTV pour la reprise de *L'Heure de vérité* dès la rentrée !

Malhonnêteté des débats

Entendons-nous bien : les députés et les citoyens sont en droit de demander des comptes, s'agissant d'une mission de service public, financée par de l'argent public. Les représentants syndicaux CFDT de l'audiovisuel public dénoncent aussi à longueur d'année certains dysfonctionnements et surtout l'attrition de ses moyens depuis plus de dix ans (créneaux pub fortement réduits en 2016, fin de la redevance en 2022...).

Mais la malhonnêteté des débats* a été telle que le rapport a failli ne jamais sortir. Fait inhabituel, le président de

la commission, Jérémie Patrier-Leitus (Horizons), en avant-propos, a averti : le seul réel objectif de Charles Alloncle était « de préparer les esprits à la privatisation de l'audiovisuel public », et cet épisode risquait « de fragiliser encore davantage nos institutions démocratiques et la confiance des Français dans l'action publique ».

Si Charles Alloncle a sans doute nourri les mécontents avec un slogan populiste « *L'Audiovisuel public se gave, avec NOTRE ARGENT* », il a aussi permis une coalition inédite des défenseurs de ces chaînes... jusqu'au patron de TF1 ! Qui d'autre que France Télévisions pour diffuser les infos en Outre-Mer, ou que Radio France pour donner la parole chaque jour aux citoyens dans nos villages ? Il a aussi permis que les représentants des salariés expriment leur souffrance de produire chaque jour une information de qualité, avec toujours moins d'argent.

Enjeu présidentiel et vrais défis

Alors que le précédent projet de holding porté par Rachida Dati émuait peu les rangs du Parlement,

la commission d'enquête aura aussi permis de faire réagir. Tour à tour, les sénateurs LR et les députés centristes ont émis des contre-propositions.

Le sujet est loin d'être épuisé, car l'interminable et mauvais feuilleton Alloncle n'a même pas abordé les vrais enjeux de l'Audiovisuel public : financement, avenir de la télévision, toujours moins consommée au profit des plateformes, lutte contre les fake news, IA, représentation de la diversité, support à la création audiovisuelle... Ces défis majeurs restent intacts. Et devront faire l'objet de propositions par les candidats à la présidentielle. Nous attendons des projets clairs, permettant de distinguer les partisans de l'audiovisuel public, conscients de son importance dans une démocratie, à ses détracteurs, convaincus du contraire. ●

Manuela Bermudez et Elise Descamps

*D'après le docteur en sciences de gestion Henri Isaac, les mesures Alloncle entraîneraient 280 millions et non 1 milliard d'euros d'économies, et une baisse de 1,23 milliard d'euros du PIB, liée aux activités sacrifiées ! urlr.me/dVRyv9

Lisez le contre-rapport de la Scam !

S'appuyant sur plus de 150 sources publiques, la SCAM rétablissait fin avril les faits écornés. En voici une courte sélection :

- ▷ Le Service Public de l'Audiovisuel n'est **pas une gabegie** : il coûte 57 €/an/ Français, près de deux fois moins qu'en Allemagne
- ▷ Son prétendu déficit n'est pas la preuve d'une mauvaise gestion mais la conséquence des **baisses de dotation de l'Etat**.
- ▷ **Sans le service public**, le Tour de France, Roland-Garros, les JO deviendraient payants.
- ▷ Les dossiers d'investigation PFAS, Takata, Stellantis, Betharam... n'auraient pas connu une telle ampleur **sans France Télévisions et Radio France**.
- ▷ Dans le contexte de guerre informationnelle (2^e pays européen le plus ciblé), affaiblir le service public est une faute stratégique majeure, dénoncée par le Sénat comme un **« désarmement informationnel »**.

+ Lire les 129 pages : urlr.me/H8G3x

Alerte sur la liberté de la presse

Du 9 au 11 juin 2026 le Media Freedom Rapid Response (MFRR) et Reporters sans frontières (RSF) ont mené une mission d'évaluation des atteintes à la liberté de la presse en France. CFDT-Journalistes a contribué à son organisation et pu apporter son regard.



N MISSION EN FRANCE EN juin, le MFRR (voir encadré) a rencontré des journalistes, des experts juridiques, des organisations de la société civile, l'ARCOM et des représentants du gouvernement, notamment des ministères de la Culture et de l'Intérieur. Se dessine une situation où la presse est juridiquement, économiquement et physiquement fragilisée, au moment même où la société aurait le plus besoin d'une information indépendante, pluraliste et robuste à l'approche de l'élection présidentielle de 2027.

La concentration extrême des médias entre les mains de quelques grands groupes industriels et de milliardaires permet une ingérence directe dans les lignes éditoriales. Le principal cadre législatif français régitant la concentration des médias – la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication (loi Léotard) – est largement considéré comme obsolète face à l'émergence des conglomérats numériques et multiplateformes d'aujourd'hui.

En région, l'affaiblissement du pluralisme des médias et l'aggravation des déserts médiatiques est une autre conséquence de cette concentration, entre les mains de quelques grands groupes de presse (Ebra, Centre-France, Sud-Ouest, Ouest-France, Rossel France, La Dépêche) ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les résultats électoraux.

Les médias de service public sont attaqués sur leur légitimité même. La commission d'enquête Alloncle a

cherché à discréditer leur neutralité et leur valeur démocratique, dans un contexte qui était déjà celui de coupes budgétaires massives, de réduction de la programmation et de craintes d'ingérence politique. Aucun dispositif indépendant et officiel n'existe pour mesurer et contrer les menaces pesant sur l'audiovisuel public, pourtant central pour une information accessible et pluraliste.

Sur le terrain, la sécurité des journalistes se dégrade fortement, venant des forces de l'ordre comme des particuliers. La délégation a recensé des agressions répétées de journalistes par la police et a déploré que les sanctions administratives pour fautes professionnelles de la police ne soient prises qu'après jugement définitif des tribunaux. Bénéficiant de peu de protection

Le Media Freedom Rapid Response

Le MFRR est un consortium européen réunissant la Fédération européenne des journalistes (FEJ), ARTICLE 19 Europe, le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF), Free Press Unlimited (FPU), l'Institut international de la presse (IPI) et l'Osservatorio Balcani Caucaso Transeuropa. Il a pour partenaires Reporters sans frontières (RSF) et l'Observatoire français de la liberté de la presse (OFALP). En tant que membres de la FEJ, les syndicats de journalistes français SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes ont co-organisé cette mission d'évaluation sur la situation française.

+ www.mfrr.eu

de la part des rédactions et d'une aide insuffisante de la part de l'État, les pigistes sont souvent isolés face aux violences et aux traumatismes, ce qui accentue l'autocensure et la renonciation à couvrir certains sujets ou mouvements sociaux. Enfin, la protection des sources est insuffisante et contribue à dissuader des lanceurs d'alerte de parler aux journalistes. ●

Elise Descamps avec la FEJ

Directives européennes : la France à la traîne

La France n'a toujours pas mis en œuvre l'article 22 du règlement européen sur la liberté des médias (European Media Freedom Act, EMFA) demandant aux Etats de mettre en place un mécanisme d'évaluation des acquisitions dans le secteur des médias susceptibles de porter atteinte au pluralisme. Raison invoquée : l'autorité de régulation de l'audiovisuel, l'ARCOM, ne dispose pas d'un mandat officiel pour réguler l'ensemble du secteur, notamment la

presse écrite et les médias en ligne. Aucun calendrier clair n'a été établi pour l'adoption des lois nécessaires. De la même façon, les outils contre les procédures bâillons sont insuffisants. La transposition en France de la directive européenne anti-SLAPP (pour «strategic lawsuits against public participation», c'est-à-dire les «poursuites stratégiques altérant le débat public») s'est limitée à un décret minimaliste le 5 mai, qui ne couvre que les procédures civiles et laisse de côté la diffamation pénale. Elle ne renforce pas non plus les sanctions à l'encontre des plaignants.

Territoires ruraux : angle mort médiatique

L'actualité des territoires ruraux français est-elle vraiment couverte lorsque les rédactions, comme leurs journalistes, sont massivement ancrées dans les métropoles et que la presse locale abandonne des territoires ? Entre déserts informationnels, « Urban Gaze » et montée du ressentiment, le défi est grand pour notre profession. Il en va pourtant de la cohésion de notre démocratie.

Anne Bideault

J'ÉCRIS CET ARTICLE depuis mon idyllique bureau aux fenêtres entourées d'une glycine odorante, qui fait rêver tous mes confrères parisiens. J'écris cet article depuis mon petit bourg des Monts du Lyonnais, délaissé par la PHR depuis le 1^{er} décembre dernier : à cette date, le groupe Centre France a décidé de fermer l'édition *Entre Loire et Rhône* de l'hebdomadaire *Le Pays Roannais*, qui couvrait ma commune et bien d'autres. À trois mois des élections municipales, la décision a été un choc pour la démocratie locale. Pour s'informer, il nous est resté la page que le quotidien *Le Progrès* (groupe Ebra) consacre aux environs. C'est peu. L'application Panneau Pocket, nourrie par les mairies, fournit une sorte d'agenda institutionnel de type bulletin municipal, sans recul critique. Sinon, il reste les réseaux sociaux. À vingt-cinq kilomètres de Lyon seulement, les lieux de ma vie quotidienne échappent en grande partie aux médias, y compris locaux.

Comme moi, un tiers des Français vit aujourd'hui à la campagne. Pourtant, pour une grande partie de la production médiatique nationale, ce territoire reste une « terra incognita » ou, pire, un espace de projections déformées. La majeure partie des journalistes habitent dans les métropoles, les rédactions - même de PQR - y sont implantées, et cette distance géographique induit ce que la journaliste Emma Conquet dénonce sous le terme d'« Urban Gaze » : un regard surplombant qui impose une représentation des campagnes soit misérabiliste, soit fantasmée, soit folkloriste, soit passéiste. Comme le souligne le

sociologue Benoît Coquard, ce regard homogénéise des populations aux réalités pourtant extrêmement diverses. On y plaque des clichés — l'agriculteur, le chasseur, le conservateur — alors que les chiffres bousculent ces évidences : les agriculteurs ne représentent plus que 6 % des actifs en zone rurale et la pratique de la chasse y est minoritaire.

Des territoires sans témoins ?

L'enjeu n'est pas seulement esthétique ou éditorial, il est social. Peut-on éviter que se créent, comme c'est en train de se produire chez moi, des déserts informationnels ? La question se pose avec une acuité brûlante alors que la PQR, pilier historique du lien local, traverse une crise sans précédent. De *Sud Ouest* à *Ouest-France*, en passant par les groupes Ebra et Centre-France, les plans sociaux s'enchaînent. Martine Pesez, élue CFDT au *Berry Républicain* (groupe Centre-France), témoigne d'injonctions contradictoires : il est demandé aux équipes de

faire « plus de proximité » et donc plus de terrain, tout en réduisant les effectifs. Aujourd'hui, alors que le département du Cher compte 286 communes, seuls 36 journalistes et 50 correspondants locaux en couvrent l'actu, et un plan de licenciement est prévu : « *Peu à peu, déplore la journaliste, on perd le lien avec les associations, avec les communes : à force de ne pas nous voir, ils ne nous relaient plus les infos, c'est un cercle vicieux.* » Pas étonnant que durant la campagne des municipales, des élus aient déploré : « *ça faisait bien cinq ans que je n'avais pas vu de journaliste sur ma commune.* » Le Conseil national des Correspondants locaux de presse (CNCLP) souligne que 70 % de l'info locale est apportée par les quelques 25000 correspondants locaux de la PQR, contributeurs précaires qui, rappelons-le, ne sont pas reconnus comme journalistes⁽¹⁾ : le *Berry Républicain*, comme d'autres titres, peine à renouveler son vivier de CLP.

(1) www.cnclp.fr/

3^e édition du prix Médias et ruralités

Depuis 2024 l'association le Parlement rural français, qui fédère des élus de territoires ruraux, et des associations qui y sont actives (MFR, Bistrot de Pays, confédération nationale des foyers ruraux, AMRF etc.) décerne le prix « Médias et ruralités ». Huit catégories sont proposées : presse mag, radio, photo, TV, publications web, PQRD, PQN, PHR. Jean-Yves Vif, ancien rédacteur en chef de *La Montagne*, coordonne ce prix. « *La presse passe un tas de regards et d'initiatives sous silence. Et les acteurs de terrain ont parfois tendance à considérer les journalistes comme des communicants. D'où ce désir de créer un moment de rencontre entre journalistes, médias et acteurs des ruralités, pour que chacun connaisse et respecte les réalités des autres.* » Parmi les lauréats 2025, des médias parfois très locaux, comme la radio associative « Fréquence Luz », avec un sujet sur les petits abattoirs, ou le *Journal du Médoc*, pour un article sensible sur les commerces multiservices. Troisième édition à venir cet automne.

+ www.prix-medias-et-ruralites.fr



© ANTOINE BOUREAU

RSF et l'info locale

En mars 2026, au moment des élections municipales, RSF a publié un rapport intitulé « France, l'information locale en première ligne ». 32 pages d'enquête sur la presse locale, son importance pour la vitalité du débat démocratique, et les difficultés qu'elle affronte en ce moment.

+ Retrouvez-le sur le site de RSF <https://urls.fr/SwsWAM>

« *On leur demande beaucoup en leur offrant très peu, résume Martine Pesez : leurs frais d'essence ne sont même plus remboursés, par exemple.* »

Lorsque la presse locale se désengage, faute de moyens ou par concentration excessive, l'information de proximité s'étiole. Depuis 2000, le chiffre d'affaires de la presse écrite a fondu de 40 %. Ce vide profite aux réseaux sociaux : « *Quand l'info disparaît, il reste la rumeur* », comme le notent les auteurs du rapport *Vers des déserts médiatiques en France. La démocratie peut-elle survivre sans médias ?*⁽²⁾. Pour s'informer sur ce qui se passe aux alentours, Facebook et Instagram ont pris la place du canard local.

Le prix de l'invisibilisation

Pour nous, journalistes, ce recul est une menace pour la fonction sociale de notre métier. Les enquêtes récentes montrent un lien clair : plus un territoire dispose de médias actifs, plus la participation électorale, l'engagement citoyen et la cohésion sociale sont élevées. À l'inverse, l'invisibilisation médiatique nourrit un profond ressentiment. Or 83 % des ruraux estiment que les médias et les politiques imposent une vision caricaturale de leur mode de vie depuis la ville⁽³⁾. Certes, ce constat n'est pas nouveau : il avait déjà poussé les journalistes Sylvie Le Calvez et Claire Lelièvre à fonder, en 1993, la société de presse L'Acteur rural, pour publier *Village*, un magazine national dont la vocation est de montrer que

(2) Fondation Jean Jaurès, novembre 2025

(3) Paroles de campagne, réalités et imaginaires de la ruralité française, étude réalisée par le thinktank Destin commun avec les associations Rura, Bouge ton coq et InSite en juin 2025.

la campagne est « *aussi lieu de création, d'innovation, laboratoire où se construit l'avenir autrement* ». Mais depuis, le recul des services de l'état (santé, transports, justice...) a accentué un sentiment de relégation, qui, couplé au délaissement médiatique, est un moteur direct du vote pour le Rassemblement National. Car finalement, qu'est-ce qu'un territoire rural ? Pour Élodie Louchez (voir ci-après), « *Les ruralités sont un espace, des lieux, qui échappent au regard des villes où sont prises les décisions.* » Un enjeu politique, donc.

Une couverture médiatique à réinventer

Face à ce constat, des initiatives voient le jour pour réinventer une couverture médiatique digne de ce nom. À l'échelle nationale, la création d'une rubrique « Ruralités » dans *Le Monde* est emblématique, même si elle reste limitée à un certain lectorat. Des collectifs de pigistes installés à la campagne - citons Champs libres, dans le Sud-Ouest, ou Relief, en Rhône-Alpes - s'efforcent d'attirer l'attention des rédactions nationales sur les enjeux des territoires ruraux. Localement, de nouvelles initiatives voient le jour pour sauver cette information d'intérêt général. Ainsi dans le Grand Ouest, après une campagne de financement participatif, le média numérique *Rural*⁽⁴⁾ s'est lancé en mars 2026 avec une ambition claire : « *Observer le monde depuis là où nous sommes* » - à savoir la Manche, toute la Bretagne, le pays nantais, le Maine-et-Loire et la Touraine. Porté par sept

journalistes y résidant, ce projet dirigé par Élodie Louchez refuse de raconter la campagne uniquement sous l'angle du « *produire* » ou du « *subir* ». Le projet se veut politique et citoyen. Chaque mois, un thème sera abordé et illustrera une question récurrente : « *Comment font les gens qui vivent à la campagne pour pallier les manques étatiques, comment ils se regroupent pour échapper aux contradictions métropolitaines.* »

Pour enthousiasmants qu'ils soient, ces élans ne sont pas encore en mesure de jouer le rôle démocratique endossé par la PQR/PHR, forte de son réseau d'agences et de correspondants locaux, par l'audiovisuel public (France 3 Régions et le réseau des radios locales « Ici » (ex-France Bleu)), ni même par les radios associatives, dont les financements diminuent. L'idée de créer un statut de « société de média à but non lucratif » développée il y a plus de dix ans⁽⁵⁾ par l'économiste Julia Cagé pour permettre de sortir l'information des lois du marché et de la toute-puissance des actionnaires, garde toute sa pertinence.

En attendant, à nous d'affûter notre approche journalistique pour contourner Jean-Pierre Pernaut, le clocher, le tracteur, la verte prairie, et raconter enfin que ces territoires sont aussi des lieux d'initiatives, de vitalité démocratique, de résilience, voire un contre-modèle au mode de vie contemporain et urbain, hyper pressé, hyper consommateur. ●

(4) Les premiers articles sont en ligne : <https://www.rural-lemedia.fr/>

(5) Julia Cagé, *Sauver les médias. Capitalisme, financement participatif et démocratie*, Paris, Seuil, 2015.

UNE PROFESSION SOUS TENSION

Santé mentale : libérer la parole



.....

Urgence permanente, pression des délais, exposition croissante aux tensions internes liées aux restructurations des rédactions comme aux causes externes... de plus en plus, la question de la santé mentale s'impose aux rédactions, longtemps restées en retrait sur ces questions.

Sophie Quesnel et Olivier Torba
Témoignages recueillis par Elise Descamps, Guillaume Bouvy et Olivier Torba

.....

ES DONNÉES DISPONIBLES CONVERGENT. UNE étude de la revue *Sur le journalisme*⁽¹⁾, fondée sur plus de 140 entretiens en France et en Belgique, décrit une entrée dans le métier marquée par un stress élevé, une forte incertitude et une difficulté à se projeter. Ce malaise, loin d'être marginal, apparaît précoce. Selon une consultation menée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) et Ipsos dans le cadre des États généraux de l'information, 87 % des journalistes interrogés déclarent ressentir au moins un impact négatif de leur métier sur leur santé, notamment en matière de stress ou d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Le même pourcentage estime que leur métier est stressant. D'autres travaux à l'échelle européenne confirment cette tendance : selon un rapport mené avec la Fédération européenne des journalistes, 60 % des freelances déclarent avoir déjà connu un burn-out, tandis que trois journalistes sur cinq en Allemagne envisagent de quitter la profession.

Quand l'instabilité devient la norme

Au cœur de ce phénomène, les conditions de travail occupent une place centrale. La transformation économique des médias, conjuguée à l'accélération des rythmes de production, a profondément modifié l'exercice du métier. Réduction des effectifs, exigence de réactivité permanente, multiplication des formats : les journalistes doivent produire davantage, plus vite, souvent avec moins de moyens. Cette intensification est régulièrement identifiée comme un facteur majeur de fatigue et de désengagement.

À cette pression s'ajoute la précarité qui caractérise les débuts de carrière. Le recours à la pige et aux contrats courts installe une instabilité durable, tant financière que psychologique. À la CFDT, des témoignages alarmants nous remontent. Ils émanent autant des jeunes professionnels se lançant sur le marché du travail que de pigistes expérimentés. Des rédactions qui les sollicitent en urgence, leur donnant l'impression d'être indispensables, avant de les oublier aussi sec. Aux bons mois succèdent ceux des vaches maigres, entraînant des difficultés à se projeter.

Un équilibre devenu introuvable

Ces contraintes s'inscrivent dans une culture professionnelle qui valorise l'engagement sans limite. Le journalisme demeure un métier de vocation, mais cette dimension tend à brouiller la frontière entre investissement et épuisement. Plusieurs travaux soulignent ainsi que cette « *culture du sacrifice* » conduit à intérioriser des conditions de travail dégradées. En tant que métier d'auteur, où le choix du sujet, le rapport aux sources, la plume, engagent la personne en tant qu'individu, le journalisme rend aussi parfois difficile le recul, notamment vis-à-vis des critiques. Plus on prend son travail à cœur, plus on est vulnérable. À tel point que, tout en continuant de trouver le métier « *formidable* », nombreux sont désormais ceux qui réfléchissent à le quitter. ●●●

(1) Degand, A., Charon, J.-M., & Moreels, M. (2025). À peine journalistes, déjà épuisés : Conditions de travail, d'emploi et santé mentale des jeunes journalistes. *Sur Le Journalism, About Journalism, Sobre Jornalismo*, 14(2), 150-165. <https://doi.org/10.25200/SLJ.v14.n2.2025.647>



NICOLAS*, JOURNALISTE EN PRESSE RÉGIONALE

« Mes troubles de l'anxiété sont dus à des années de harcèlement moral »

« La nuit, je fais encore des cauchemars de mon ancien N+1. Journaliste en presse régionale, j'avais été choisi pour relancer une agence où j'étais seul en poste. Mais peu après est arrivé un responsable départemental qui ne croyait pas à ce projet. Tout était bon pour m'humilier. Il m'appelait sans cesse, en criant, exigeant que je décroche y compris quand je ne le pouvais pas. Il m'attribuait des erreurs commises par d'autres. Voir arriver un mail ou un coup de fil de lui me foutait la trouille. Qu'allait-il encore me reprocher ? J'avais des journées de dingue. On m'a imposé des permanences de faits divers, qui m'obligeaient parfois à partir en pleine nuit à l'autre bout du département, totalisant des heures de travail et des kilomètres délirants, sur des sujets eux aussi stressants. Tenir dans un tel contexte est vraiment difficile. Parfois, dans la grande ligne droite d'une route départementale, j'ai imaginé donner un coup de volant pour que tout cela s'arrête. Je me suis toujours ressaisi. Je n'ai jamais voulu quitter mon entreprise : je n'avais rien fait de mal, j'aimais mon travail, je le faisais bien, et accessoirement je gagnais bien ma vie. Il a fini par partir, mais je reste une personne à éviter, dont la parole n'est pas considérée. Cela s'ajoute à la peur latente qui est désormais ancrée en moi. Recevoir un recommandé me pétrifie et je dors toujours très mal. Le trouble de l'anxiété est une vraie pathologie. On en parle pour les reporters de guerre ou les militaires, mais un harcèlement moral en entreprise peut produire les mêmes effets. » ●

*Son prénom a été modifié

SOPHIE, 50 ANS, PIGISTE EN PRESSE ÉCRITE

« Je me sens de plus en plus souvent en souffrance et exténuée »

« Le service pour lequel je travaille depuis 10 ans, le seul pour qui ma collaboration est régulière, ne répond pas à mes mails. Pas de « bien reçu », encore moins de « merci » à mes envois d'articles. Évidemment aucun retour sur mes papiers, guère de réponse à mes propositions (ou aucune, selon les personnes contactées). Parfois, on me commande un sujet à rendre très vite, puis je n'ai ensuite aucune réponse quant à sa programmation pendant des semaines. Les formats sont toujours de plus en plus courts, donc il faut travailler de plus en plus pour gagner autant. Un seul donneur d'ordre occasionnel, ancien pigiste lui-même, déroge à ces règles et coche toutes les bonnes cases : accusés de réception, remerciements, retours, réponses aux propositions... » ●



●●● Parallèlement, l'environnement dans lequel s'exerce le métier s'est durci. La défiance croissante du public, amplifiée par les réseaux sociaux, expose les journalistes à des formes de violence symbolique inédites. À cela s'ajoutent des transformations internes : déficit de formation au management, organisations sous tension, incertitudes liées à l'essor de l'intelligence artificielle. Autant de facteurs qui renforcent le sentiment de fragilité.

Contrairement à une idée répandue, les difficultés ne tiennent pas uniquement à la nature des sujets traités. Si l'exposition répétée à des événements violents ou tragiques joue un rôle, les enquêtes européennes soulignent que les principales causes de souffrance relèvent d'abord de

l'organisation du travail : pression continue, insécurité économique et manque d'encadrement.

Des initiatives émergent pour tenter d'enrayer ces dynamiques. En Finlande, la législation impose aux entreprises de médias d'évaluer les risques psychosociaux et de mettre en place des dispositifs de prévention. En Allemagne, une ligne d'écoute dédiée aux journalistes a été créée, fondée sur un accompagnement entre pairs. En France, Audiens a créé un fonds de soutien au traitement des blessures psychiques des journalistes pigistes, auquel sont éligibles tous ceux ayant été confrontés à des violences sur les terrains de guerre comme en France. Cette aide allant jusqu'à 2 400 € sur 24 mois vise à les aider à financer leurs

frais de psychologues, psychiatres, aux autres thérapeutes.

Ces réponses, encore fragmentaires, témoignent d'une prise de conscience progressive. Car au-delà des situations individuelles, c'est bien l'organisation du travail journalistique qui est en cause. La dégradation de la santé mentale apparaît ainsi comme le symptôme d'un modèle fragilisé, confronté à des exigences croissantes sans toujours disposer des ressources nécessaires pour y répondre.

En creux, la question posée dépasse le seul cadre professionnel : celle de la soutenabilité d'un métier dont le rôle demeure central dans le fonctionnement démocratique. Car si informer reste une mission essentielle, encore faut-il que ceux qui la portent puissent l'exercer durablement. ●

Se former aux premiers secours en santé mentale

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) sont une formation destinée à apprendre à repérer, écouter et orienter une personne qui présente des signes de souffrance psychique ou qui traverse une crise de santé mentale.

Un voisin de bureau qui reste toujours jusqu'à pas d'heure, une consœur qui ne déconnecte jamais, un SR qui s'éparpille, un collègue jovial qui devient mutique ou l'inverse... Face à des comportements inhabituels, on ne sait pas toujours quoi dire, quoi faire. On finit souvent par se dire « *bah, c'est pas mes oignons...* ». Pourtant, certaines attitudes peuvent être le signe d'un mal-être. À l'instar de la classique formation aux gestes de Premiers secours citoyens (PSC), la formation Premiers Secours en santé mentale (PSSM) sensibilise au repérage des premiers signaux de mauvaise santé mentale. En effet, si 30% de nos concitoyens ont dans leur entourage une personne qui souffre d'un trouble de santé mentale (selon Santé Publique France), un quart des Français seront touchés par un trouble de la santé mentale à un moment de leur vie, selon l'OMS. Les journalistes ne sont pas des surhommes. La profession impose des contraintes particulières : horaires décalés, bouclages serrés, instabilité professionnelle, mais aussi une exposition répétée à des contenus difficiles (catastrophes, violences, crises). À cela s'ajoutent de plus en plus souvent des formes de harcèlement ou de management toxique.

Dans ce contexte, former les professionnels des médias aux PSSM permettrait d'identifier plus précocement les signaux de détresse psychique, chez eux-mêmes comme chez leurs collègues. On parle là de gestion d'une crise en rédaction, d'accompagnement d'un collègue en burn-out, ou encore de réaction adaptée face à une

attaque de panique sur le terrain, pour ne citer que ces exemples. L'objectif est de développer des réflexes simples mais essentiels : écouter sans juger, orienter vers des ressources adaptées et encourager la parole dans des environnements souvent marqués par la culture du silence et de la performance. Les Premiers secours en santé mentale sont des modules de formation reconnus à l'échelle internationale et fondés sur des preuves. Ils délivrent des connaissances, des compétences et la confiance nécessaires pour soutenir un collègue confronté à un problème de santé mentale ou à une crise. Intégrer les PSSM dans les rédactions pourrait ainsi contribuer à déstigmatiser les troubles psychiques. En effet, en reconnaissant que les journalistes peuvent eux aussi être concernés par l'anxiété, la dépression ou le stress post-traumatique, ces formations ouvrent la voie à une meilleure prise en compte des vulnérabilités individuelles. Elles peuvent également encourager les employeurs à adapter les conditions de travail : aménagement des horaires, soutien psychologique ou dispositifs d'écoute. Les PSSM peuvent jouer un rôle préventif en renforçant la résilience collective. Dans un métier où l'info est synonyme d'urgence, apprendre à ralentir, à repérer les signaux faibles et à prendre soin des équipes devient un enjeu stratégique autant qu'humain. Adapter les Premiers secours en santé mentale au journalisme, c'est investir dans une pratique plus durable, plus consciente et plus respectueuse de celles et ceux qui produisent l'information au quotidien.

O.J.

CAROLINE, 32 ANS, PIGISTE TV ET PRESSE ÉCRITE

« Je me suis mis une pression monstrueuse »

« En sortant de l'école, je devais rembourser le crédit que j'avais contracté pour la prépa. J'ai donc enchaîné CDD et piges pour la presse mag, parfois en parallèle. Je ne comptais pas mes heures, à me coucher parfois après minuit et à me lever avant 6h pour finir un papier et l'envoyer en urgence avant d'embaucher en début d'après-midi. Mes collaborations se passaient bien mais je me mettais une pression monstrueuse. Je courais après la rentabilité. Ma relation au travail s'est détériorée petit à petit. Je travaillais seule depuis chez moi, je ne voyais plus grand monde. Je pouvais passer des heures à essayer d'écrire dans mon lit, jusqu'à minuit s'il le fallait, sans y arriver. Un jour, mon principal employeur m'a envoyée faire une interview : je l'ai préparée pendant des heures mais c'était comme si mes neurones avaient court-circuité. J'avais de la fumée dans le cerveau. J'y suis allée en pleurant. L'homme répondait à mes questions mais je n'entendais pas ce qu'il me disait. Je ne sais même pas comment j'ai réussi à rendre mon papier.

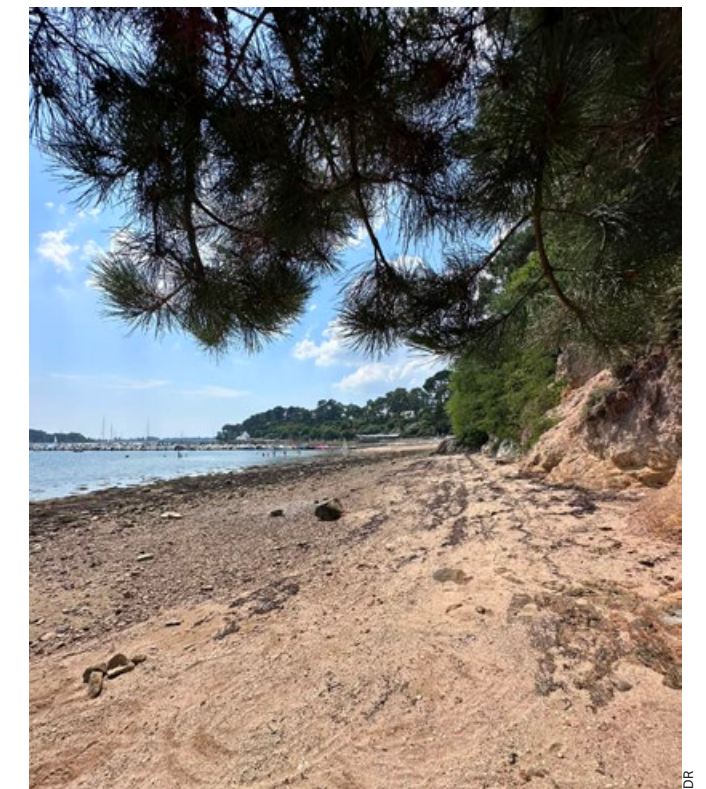


PIERRE*, 52 ANS, PHOTOGRAPHE

« J'aurais préféré me casser une jambe ou avoir un accident »

Il y a une vingtaine d'années, alors que je bosse comme photographe pigiste pour un grand média régional, je reçois un appel en pleine nuit. Je me souviens de l'heure exacte. Un train a brûlé. Je file. Les pompiers cassent les vitres du train. La claque ! Les photos ne montrent pas le bruit et l'odeur... Quelques heures plus tard, le chef photo d'un autre bureau m'appelle : un avion s'est crashé à une trentaine de kilomètres. Tous les passagers sont morts, à l'exception du pilote. Environ un mois plus tard, je commence à avoir des symptômes de crise d'angoisse, d'agoraphobie. Je n'arrive plus à sortir de chez moi, sauf pour le travail. Faire des courses devient presque impossible. Je finis par consulter mon généraliste, puis un psychiatre, avec qui j'entame une thérapie comportementale et cognitive (TCC). Mais je continue d'avoir des flashes : lorsque je vais au stade pour voir des matchs de foot, il m'arrive de voir des squelettes et des morts dans les tribunes. Pareil lors des fêtes de famille. À l'époque, on m'a prescrit des antidépresseurs, mais je n'ai pas eu de diagnostic. Vingt ans après, enfin en poste au service photo de ce même média régional, je demande à suivre

Mon médecin m'a mise en arrêt d'un mois pour burn-out. Prévenue, ma rédactrice en cheffe m'a tout de suite proposé un café et m'a soutenue. Elle m'a dit de prendre le temps de me reposer et qu'elle m'attendrait. Ça m'a fait un bien fou. Depuis, j'ai changé beaucoup de choses dans ma vie. Je me suis investie dans des associations, j'ai repris des activités sportives. Ça me fait du bien de rencontrer des personnes qui n'étaient pas du milieu journalistique. J'ai aussi revu mon « modèle économique » : je fais ce que j'appelle des « piges alimentaires » en télé – du desk bien payé et surtout régulier avec une visibilité sur plusieurs mois –, ce qui me laisse plus de temps pour des piges plus enthousiasmantes mais précaires. » ●



une formation sur la gestion du stress et du stress post-traumatique. À la fin de la visio, je ne me sens pas bien du tout, très nerveux, fragile. J'ai envie de pleurer, pris dans une sorte de tourbillon émotionnel désagréable. Le médecin du travail me diagnostique enfin un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Depuis, la peur d'avoir peur a fini par passer, grâce à un traitement EMDR, fin 2025. Aujourd'hui, je vais beaucoup mieux. Moi qui pensais rester célibataire, j'ai rencontré une compagne alors que je ne m'y attendais pas. J'ose avancer, maintenant. Mais à tout prendre, j'aurais parfois préféré avoir un accident avec des séquelles visibles et excusables. Parler de cette forme de handicap invisible est compliqué : on a peur d'être jugé et incompris. Le statut précaire de pigiste peut probablement jouer aussi : on craint de perdre ses commandes. Le fait d'être en contrat m'a permis de me sentir plus légitime d'en parler. » ●

* Son prénom a été modifié

UN SUJET SYNDICAL

La santé mentale est désormais reconnue comme un sujet majeur de santé au travail. Sa prévention repose sur une responsabilité partagée entre l'employeur, les salariés, les services de prévention, la médecine du travail et les représentants du personnel. Les syndicats et les élus du CSE ont un rôle essentiel.

► Prévenir

Les employeurs ont une obligation légale de prévenir les risques pour la santé physique et mentale des salariés. Les représentants du personnel disposent de plusieurs leviers pour y contribuer. Négociation d'accords sur la qualité de vie et les conditions de travail, sensibilisation des équipes, vigilance sur l'organisation du travail, remontée des alertes, proposition de procédures, désignation de référents ou encore travail en lien avec le médecin du travail : autant d'outils permettant d'agir en amont pour limiter les risques psychosociaux.

► En cas de crise

Lorsque des difficultés apparaissent, les élus du CSE peuvent demander des enquêtes sur les risques psychosociaux, exercer leur droit d'alerte auprès de l'employeur, proposer un accompagnement des salariés, soutenir la mise en place d'une cellule d'écoute lors de situations graves ou encore intervenir dans les procédures liées à une inaptitude. Objectif : faire respecter l'obligation de protection de la santé des salariés et éviter que les situations ne se dégradent.

► Les élus aussi

Plans de sauvegarde de l'emploi, restructurations, conflits, détresse des collègues... Les représentants du personnel et délégués syndicaux sont souvent en première ligne. Ils écoutent, accompagnent, expliquent et absorbent une forte charge émotionnelle, parfois sans soutien adapté. Leur propre santé mentale est donc un enjeu syndical à part entière. Prendre soin d'eux, leur permettre d'être formés, accompagnés, c'est aussi leur donner les moyens d'exercer pleinement leur mandat.

GUILLAUME, 36 ANS, PIGISTE

« Les troubles bipolaires sont un combat permanent »

« J'ai été diagnostiqué bipolaire en 2008. Malgré les régulateurs d'humeur que je prends, des troubles se déclenchent parfois, sans explication. L'entourage accepte plus facilement un état maniaque ou hypomaniaque. L'état dépressif est malheureusement beaucoup moins acceptable par la société. Il a des effets délétères sur la concentration, les efforts à fournir, les relations. Cela m'a « coûté » deux CDI et fait passer à côté d'un certain nombre d'opportunités, victime de certains préjugés : instabilité, manque de fiabilité ou de professionnalisme. Au contraire, connaissant cette faille, je redouble d'efforts ! La première fois que j'ai évoqué des problèmes de santé au travail, c'était pour demander un aménagement du temps de travail et me rendre à des rendez-vous médicaux deux heures par semaine. J'étais en CDI dans une rédaction. La direction m'a convoqué pour en connaître les raisons médicales. J'ai refusé. J'étais en période d'essai et je suis parti. Depuis 2015, j'exerce à la pige. Avantage : je peux travailler quand je veux, sans avoir à me justifier. En 2024, j'ai fini par me résoudre à faire une demande de RQTH, pour ne plus avoir à dissimuler en surcompensant en permanence. Il serait peut-être temps que la société apprenne à vivre avec des personnes malades, et non que ces dernières soient obligées de s'adapter, se cacher, voire disparaître. On peut être atteint d'une maladie psychiatrique et s'en sortir ! » ●



© GUILLAUME BOUZY

FÉLICIE, 58 ANS, PIGISTE

« Pigiste, j'ai obtenu une pension d'invalidité »

« Mes troubles psychiques ont commencé à l'adolescence et dès le début perturbé ma vie professionnelle jusqu'à un licenciement consécutif à plusieurs arrêts maladie. Ma carrière s'en est trouvée hachée car je n'ai pas retrouvé de CDI, juste des CDD et des piges. Ces dernières années, mes difficultés se sont intensifiées, je ne me sentais plus capable de partir en reportage, par exemple, mais je n'avais pas non plus envie d'arrêter complètement de travailler. Est apparue la solution de demander une pension d'invalidité de catégorie 1, prévue pour les personnes pouvant encore travailler mais avec une limitation de leurs capacités de travail d'au moins deux tiers. J'ai rempli le formulaire en ligne puis j'ai été convoquée par le service médical de l'Assurance maladie. À ce rendez-vous j'ai apporté des documents (ordonnances, anciens arrêts maladie...) justifiant de mes troubles et une lettre expliquant en quoi ils retentissaient sur mon activité professionnelle. Puis mon psychiatre a adressé un certificat médical au médecin conseil. Depuis septembre 2024, je touche environ 700 euros de pension mensuelle (le calcul se fait sur la base de 30 % du salaire moyen des dix meilleures années) ce qui me permet de lever un peu le pied côté piges et CDD. Cela me convient pour l'instant, car je me sens moins précaire et donc moins stressée. Maintenant, je suis en train de faire les démarches pour obtenir le complément d'Audiens, au titre de la prévoyance pour laquelle nous cotisons, dont j'ai découvert l'existence. » ●

L'AVIS DE L'EXPERTE

« Il y a des similitudes entre le monde du soin et celui du journalisme »

Olivia Hicks est médecin du travail. Elle est salariée de l'Agence France Presse depuis 11 ans. Elle a largement contribué à la prise de conscience du risque de stress post-traumatique chez les journalistes.

Lorsque vous avez découvert le secteur des médias en arrivant à l'AFP, qu'est-ce qui vous a frappé ?

Avant de prendre mon poste à l'AFP, j'ai exercé pendant 13 ans aux Hôpitaux de Saint-Maurice (HNSM). Les similitudes entre le monde du soin et celui du journalisme m'ont frappée. Dans les deux cas, le sur-engagement professionnel est fréquent, la « passion » est évoquée. Et puis, quand on travaille dans l'actu chaude, il faut être capable de supporter un fort niveau d'imprévisibilité dans le travail, sans savoir à quelle heure on va pouvoir rentrer chez soi - comme chez les soignants. Le niveau de stress des salariés m'a étonnée. Un terreau pour les burn-out.



couvrent les faits divers, les manifestations violentes, les féminicides, les procès... Là encore, je fais un parallèle avec les soignants, exposés à la mort, à la maladie. La PQR est très exposée. Les jeunes journalistes couvrent les accidents de la route, voient leurs premiers morts... Ces expositions sont souvent négligées, rarement identifiées, anticipées, accompagnées. J'ai commencé à travailler sur le stress post-traumatique peu après mon arrivée à l'AFP. Il me semblait impératif de sortir du tabou. La journaliste Mie Kohiyama et le photojournaliste Patrick Baz ont accepté de témoigner (<https://making-of.afp.com/liberer-la-parole>). Depuis, l'AFP m'a demandé de préparer les journalistes en vue du procès des attentats du 13 novembre 2015,

Quelles sont, pour vous, les spécificités du métier de journaliste en matière de santé, et plus particulièrement, de santé mentale ?

Chaque année, j'assure 650 rendez-vous de suivi et 200 visites périodiques obligatoires. J'ai donc forcément un biais : je vois trois fois plus les salariés qui vont mal que les autres. En 2025, j'ai orienté 70 personnes vers une consultation psy, dont la moitié pour des raisons liées au travail. Être agencier sur l'actu chaude ou rédacteur dans un mensuel, c'est différent. Il n'y a pas un tableau clinique typique. Tous ont en commun une forte intensité de travail, une pression temporelle, un surinvestissement. S'y ajoute, pour les pigistes en particulier, une anxiété liée à une forme de précarité. Et de manière générale, beaucoup évoquent la perte de sens du métier. Face à la violence du monde, au réchauffement climatique, à l'impresion que tout le monde se fiche d'avoir de l'info vraie, juste et fiable, face à l'arrivée de l'Intelligence artificielle. Pour la santé mentale, en tout cas, trouver et maintenir un sens à ce qu'on fait est essentiel. Le sociologue Jean-Marie Charon l'a documenté : beaucoup changent d'orientation pour retrouver du sens - je le constate aussi. Une fois encore, j'y vois une proximité avec le monde du soin : la durée dans le métier d'infirmière est de 7 ans.

Depuis près de dix ans, vous cherchez à sensibiliser la profession au stress post-traumatique.

Il n'y a pas que les reporters de guerre qui peuvent subir des épisodes de stress post-traumatiques, mais ceux qui

puis celui des viols de Mazan. Je compare cela à de la matière chimique toxique : on s'en protège, on se nettoie... il y a des outils pour cela.

Face à un ou une collègue qui va mal, que peut-on faire ?

Repérer les signaux d'une santé mentale défaillante s'apprend. La formation est essentielle et devrait faire partie du parcours des managers. Tout changement de comportement doit alerter : devenir extraverti alors qu'on était introverti et vice-versa, être surinvesti, manger trop, manger mal, boire, ne pas déconnecter... L'entourage ne doit pas se défaire en disant : « c'est sa vie privée ». Le suicide aussi se prévient. Il ne faut pas avoir peur de poser des questions, avec sincérité : « Je m'inquiète, ça n'a pas l'air d'aller... » Mentionnons enfin l'effet Papageno, le pendant de l'effet Werther : la façon dont on relaie les cas de suicides dans la presse peut augmenter ou diminuer le risque d'entraînement. Bon à savoir, pour des journalistes ! ●

Propos recueillis par Anne Bideault

➤ Aller plus loin

- Sur la chaîne YouTube « AFP communication », la vidéo « Stress, danger, trauma : les risques psychologiques derrière le métier de journaliste »
- Papageno, programme de prévention des suicides : <https://papageno-suicide.com>
- Mais aussi <https://www.psycom.org/sinformer/nos-supports-dinformation/journalistes-pour-informer-sans-stigmatiser>

ENTRETIEN AVEC UNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Challenges, Sciences et Avenir, La Recherche : un rachat de tous les dangers

Le groupe LVMH a racheté fin 2025 les éditions Croque Futur, dont il possédait déjà 40% du capital depuis 2022. Agathe Beaujon, déléguée syndicale CFDT, raconte le combat mené pour sauvegarder l'indépendance des rédactions, et leurs emplois.

Pour quelles raisons LVMH a-t-il racheté Croque Futur ?

Les représentants de LVMH ne nous l'ont jamais expliqué, et n'ont jamais présenté leur projet pour nos titres. Croque Futur perdait plusieurs millions d'euros par an ces dernières années, toujours renfloués par son propriétaire fortuné Claude Perdriel (lire ci-contre). Quand il a décidé de vendre, en raison notamment de son âge, nous étions vulnérables. Selon lui, LVMH, qui était actionnaire minoritaire, avait les moyens nécessaires à notre développement, et notamment à la refonte numérique de *Sciences et Avenir* et *La Recherche*. Mais lors de l'information-consultation du CSE avant la vente, LVMH a prétendu découvrir l'ampleur des pertes, ne pouvoir offrir aucune garantie sur l'emploi, et devoir faire de fortes économies.

La mainmise du milliardaire Bernard Arnault sur la presse économique vous a tout de suite inquiétés.

LVMH possédait déjà les quotidiens *Les Échos* et *L'Opinion*, le site d'actualité financière *L'Agefi*. Avec *Challenges*, une grande proportion des parts de marché de la presse économique est désormais dans les mains du groupe de luxe, ce qui est très mauvais pour le pluralisme de ce secteur. Le risque est grand d'une uniformisation ultra-libérale du discours économique dans le débat public. Avec RSF, le SNJ et le SNJ-CGT, la CFDT a dès avant la vente saisi l'Autorité de la concurrence afin qu'elle se prononce sur l'abus de position dominante du groupe LVMH résultant de cette opération.



la fois sur son caractère urgent et, fin juillet, sur le fond.

Que craignent les journalistes de Challenges ?

LVMH a la mainmise sur énormément de secteurs que nous traitons dans nos colonnes : le luxe, les vins et spiritueux, la mode, les cosmétiques... L'enjeu est de pouvoir parler librement de ces sociétés, mais aussi de leurs concurrents.

Pour le moment, on ne sent pas de changement frontal de ligne éditoriale, mais notre charte a été dénoncée. Ce qui laisse entrevoir une ligne libérale beaucoup plus radicale et une perte de nos droits (lire plus loin). Nous craignons que soit remis en cause à terme le traitement autour de notre traditionnel classement des 500 grandes fortunes professionnelles, qui est l'un des seuls observatoires de la façon dont se constitue la richesse en France. Nous ne sommes pas confiants car déjà en 2024, Claude Perdriel avait bloqué une Une sur la famille Arnault. Le papier était sorti, mais avec une autre Une. C'était le premier signal inquiétant. Tous les journalistes peuvent voir leur domaine de spécialité impacté. Pour ma part, dans l'environnement, pourrai-je encore questionner l'impact des ultra-riches sur les émissions de carbone, parler de l'ISF climatique ou du bilan RSE des concurrents de LVMH ? Et n'oublions pas que Bernard Arnault était à l'investiture de Donald Trump ! Comment ne pas voir se développer une forte autocensure ? La liberté d'expression pâtit forcément d'un tel pouvoir.

Qu'allez-vous pouvoir sauver de la charte de Challenges ?

Les négociations n'ont pas abouti. LVMH considère notre charte comme un accord d'entreprise et l'a dénoncée. Sa fin est actée au 31 mai 2027. On sait qu'ils veulent remettre en cause la définition de notre ligne, celle de l'économie sociale de marché. Or toute notre différence tient dans ce mot, « social ». Que va-t-il rester de notre plus-value, de notre capacité d'enquête ? Par ailleurs, la charte fixe certaines garanties d'indépendance, notamment le droit de vote de la rédaction pour approuver ou non la nomination d'un nouveau directeur. Ils veulent nous le retirer. C'est notamment pour obtenir des garanties que nous avons fait grève le 21 avril. Pour la première fois de son histoire *Challenges* n'est pas paru cette semaine-là. Parallèlement, *Sciences et Avenir* et *La Recherche*, qui n'avaient pas de charte, ont tenté d'en négocier une également. Mais ces négociations sont au point mort. Le traitement de la science est aussi un enjeu capital.

Comment s'est passée la clause de cession ?

Ça a été une énorme source de stress pour les salariés. Au départ on nous a annoncé qu'elle serait ouverte pendant deux mois seulement, avec des indemnités au minimum légal (un mois par année d'ancienneté). Nous avons obtenu d'étendre le délai jusqu'au 28 juin, afin d'observer comment allait se passer la réalisation du numéro sur les grandes fortunes. Finalement ils ont doublé les indemnités, mais seulement pour ceux prenant leur décision avant le 30 avril. Délai qui a été rallongé au 20 mai après notre grève pour permettre l'arrivée d'un nouveau directeur de la rédaction dans l'intervalle. Une pression visant à accélérer les départs, mais sans que les journalistes aient en main les éléments pour savoir où ils vont ! Nous avons déménagé mi-juillet dans nos propres locaux à la Défense, mais pour une durée de 18 mois seulement, le temps de rejoindre les futurs bureaux des *Échos Le Parisien* à Puteaux. Pendant longtemps aucune stratégie pour nos titres ne nous a été présentée. Pour les titres scientifiques c'était « rien ne va changer », et pour *Challenges* il a fallu attendre l'arrivée d'un nouveau directeur de la rédaction fin mai pour qu'il nous donne quelques grandes lignes à commencer par un

passage en web first. Ils ont également annoncé leur intention de revendre les titres scientifiques à court terme. Tout cela n'est pas du tout l'esprit de la clause, qui nécessite de décider sereinement si l'on souhaite poursuivre ou pas avec le nouveau propriétaire, en fonction de son projet. Ceux qui restent ne sont pas pour autant très confiants. Ils savent juste que retrouver un emploi dans la presse est actuellement très difficile. Et poursuivre leur travail ne va pas être simple en raison des baisses d'effectifs. Les très nombreux départs ne sont pas remplacés ou presque.

Comment vis-tu ce mandat de déléguée syndicale ?

Je me suis d'abord engagée dans le CSE, il y a deux ans, sans étiquette syndicale. J'étais attirée par la défense du collectif et j'avais une fibre sociale. Deux mois après, je devenais DS, appelée à cela par la précédente DS CFDT qui souhaitait une relève. Être DS à 28 ans était un peu vertigineux pour moi qui ai commencé à travailler il y a moins de sept ans, en alternance. Je me suis retrouvée à demander des comptes, à exiger des réponses... Heureusement on obtient des avancées, y compris sur des sujets du quotidien, qui se poursuivent parallèlement aux questions sur le rachat. On a ainsi obtenu un forfait mobilité durable pour les salariés venant en vélo ou en trottinette, des jours de RTT supplémentaires pour les travailleurs handicapés, des dons de congés et une plus grande flexibilité pour les aidants, ou encore la rémunération des heures de mandat CSE pour les pigistes élus, mais aussi des petites choses comme un distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes. Cela peut sembler peu mais mis bout à bout, cela contribue à changer la vie au travail et il ne faut minimiser aucune victoire. C'est très prenant, d'autant que je suis membre de la commission santé sécurité et référente violences sexistes et sexuelles, ce qui m'a amené par exemple à auditionner des témoins dans le cadre d'une enquête pour harcèlement moral. Le mandat est donc loin d'être simple, mais je peux m'appuyer sur une section CFDT soutenant, et sur une bonne collaboration avec l'intersyndicale et les SDJ. Agir est finalement moins anxiogène que d'attendre que les choses nous tombent dessus ! ●

Recueilli par Élise Descamps

Repères

► Les éditions Croque Futur appartenaient majoritairement jusqu'au 31 décembre 2025 à Claude Perdriel, leur fondateur, âgé de 99 ans. Un homme de presse à l'ancienne, très présent, à la gestion quasiment patriarcale. Il avait fait fortune en inventant et commercialisant le sanibroyeur, avant d'investir dans la presse dès les années 1960. Il fit partie des cofondateurs du *Nouvel Observateur* et dans les années 1980 transforma *Challenges* qui était auparavant un magazine étudiant.

► Croque Futur continue d'exister mais au sein de LVMH, à qui Claude Perdriel a revendu toutes ses parts. Son nouveau président est Maurice Szafran, également nommé directeur de la publication de *Challenges*, *Sciences et Avenir* et *La Recherche*.

► Avant le rachat, les éditions Croque Futur comptait environ 130 salariés, dont une trentaine à *Sciences et Avenir* et *La Recherche* et une trentaine aux fonctions support. 62 clauses de cession ont été prises. *Challenges* : 25 permanents, 9 pigistes. *Sciences et Avenir* et *La Recherche* : 25 permanents (dont 2 sur 2 pour les hors-série, 4 sur 4 à *La Recherche*), 3 pigistes. La moitié environ des journalistes de Croque Futur a quitté l'entreprise. Trois salariés non journalistes ont obtenu une rupture conventionnelle. D'autres sont toujours en négociation.

► La charte éditoriale de *Challenges*, remise en cause par LVMH, le définit comme « un magazine économique et politique non partisan et indépendant – notamment vis-à-vis des pouvoirs politiques et financiers, des annonceurs publicitaires, de l'actionnaire –, qui respecte le pluralisme des opinions. L'adhésion à l'économie sociale de marché, avec ses corollaires – la défense d'une économie ouverte, humaniste et de progrès –, est constitutive de l'identité de *Challenges*, et donc de sa ligne éditoriale ».

Quel avenir pour 60 Millions de consommateurs ?

En mars dernier, l'Institut national de la consommation a été liquidé par le gouvernement. Depuis, les salariés se battent pour que son magazine, *60 millions de consommateurs*, continue de paraître.

Manuela Bermudez, Anne Bideault

« L'INC A ÉTÉ « EXÉCUTÉ PAR LA loi de finances », raconte Lionel Maugain. « Exécuté au calibre 49.3 », ajoute-t-il avec une ironie amère. Représentant du personnel au CSE puis au conseil d'administration depuis 2001, délégué syndical CFDT de l'INC/60 Millions de consommateurs depuis 2024, Lionel Maugain a encaissé, avec ses collègues, la décision du gouvernement de liquider l'Institut national de la consommation, qui informe les Français depuis 56 ans à travers son mensuel.

Cinquante-six ans à publier des enquêtes, des essais et des études pour guider le consommateur dans la jungle des produits et des services. Avec une spécificité : l'équipe est composée de juristes, d'ingénieurs et de journalistes - ces derniers étant d'ailleurs minoritaires. Forte de ces compétences croisées, la rédaction a multiplié les alertes : huiles alimentaires contaminées aux hydrocarbures, risques du dioxyde de titane, présence de glyphosate dans les couches-culottes, ou celle des substances cancérigènes dans des parfums d'intérieur... Et très récemment, la vente de poupées pédopornographiques sur la plateforme Shein, conduisant à la suspension de sa marketplace. Manifestement, cela n'aura pas suffi à convaincre le gouvernement de « l'intérêt public » du titre. Voudrait-on faire taire ce média rigoureux, aux bancs d'essai testés et vérifiés, ce média lanceur d'alerte qui irrite les lobbys, qui dérange publicitaires et influenceurs, et qui dénonce les risques sanitaires ? Car les arguments économiques peinent à convaincre. L'INC a terminé 2025 avec un bénéfice de 236 000 euros, tandis que les ventes en kiosque progressaient de 4 % dans un marché de la presse pourtant en crise.

Avec la fin de l'INC, 60 postes sont menacés, mais aussi des missions



Une partie de l'équipe de 60 Millions.

de service public comme l'aide aux associations de consommateurs ou la production de programmes télévisés. L'émblématique émission *ConsoMag*, diffusée sur les chaînes de France Télévisions, va ainsi disparaître.

Une mobilisation massive

Dès les premières annonces, Lionel Maugain a multiplié les démarches. « J'ai frappé à toutes les portes : mon syndicat, le SNME-CFDT, et plus largement la CFDT-Journalistes, qui nous ont soutenus à 200 %, les responsables politiques, les associations de consommateurs... Nous avons reçu des soutiens massifs. Notre pétition citoyenne a recueilli 125 000 signatures. » Le gouvernement est resté sourd. Alors une autre idée a d'abord germé. Pourquoi ne pas reprendre 60 Millions de consommateurs sous forme coopérative ? En quelques semaines, le projet d'une SCIC prend forme, et bénéficie du soutien de personnalités, comme Benoît Hamon ou Julia Cagé. Mais quitter le salariat pour une aventure coopérative n'a rien

d'anodin. Et, comme le dit Lionel, pour reprendre une boîte, « il faut aussi des compétences que les journalistes n'ont pas : il nous a manqué l'accompagnement, le temps, les ressources et les moyens pour construire le business plan. Sans compter qu'être porteur de projet et délégué syndical, ce n'est pas compatible ! » Les salariés engagés dans le projet coopératif ont fini par renoncer courant juin.

La vente opaque d'un actif public

Le bruit court que les candidats à la reprise du titre se bousculent à la porte du ministre de l'Économie, Serge Papin. Rien ne filtre, s'agace Lionel : « Il semblerait que le ministre veuille décider selon des critères que l'on ne connaît pas, sans consulter ni les salariés, ni les citoyens, ni les parlementaires. Alors que c'est un bien public ! » Cet été a commencé la négociation du PSE. Une gageure sans connaître le projet de reprise choisi par le gouvernement, qui ne devait être dévoilé que



SI VOUS AVEZ MANQUÉ LE DÉBUT

1966

Création de l'Institut national de la Consommation (INC) par la loi de finances rectificative

1970

Lancement du magazine *50 Millions de consommateurs*. L'émission télé lui est antérieure, et prendra le nom de *ConsoMag* en 1995

1988

Enquête sur la porosité des préservatifs en pleine épidémie de Sida, entraînant un renforcement de la norme NF, un des nombreux exemples de ses enquêtes décisives

Oct 2024

Un article du *Canard Enchaîné* révèle la décision du gouvernement de liquider l'INC, et de vendre *60 Millions de Consommateurs*

1^{er} février 2026

Adoption définitive de la loi de finances, par 49.3, prévoyant la liquidation administrative de l'Institut et la vente du mensuel

31 mars 2026

Dissolution officielle de l'INC. Un liquidateur est chargé de maintenir les activités commerciales (mensuel et hors-séries) le temps de trouver un acquéreur privé.

le 2 septembre. « Je vais me battre pour que le maximum de contrats de travail soient transférés et pour que la ligne éditoriale de ce titre, qui bénéficie d'un crédit incroyable auprès du public, soit préservée », poursuit le délégué syndical. Sur le reprenneur, le CSE rendra son avis d'ici fin octobre. Le négociateur se veut optimiste : « On peut avoir un beau projet, dans l'intérêt du public, avec un reprenneur qui investisse dans le numérique et dans le recrutement d'abonnés, ce que l'Etat ne faisait plus depuis longtemps. » Espérons que l'année des 60 ans de *60 Millions* sera celle d'une renaissance. ●

UN ACTEUR QUI MONTE

Quota climat, l'asso qui incite les médias à se bouger sur la crise climatique

« NOTRE POSTULAT DE

départ reste cette citation du GIEC : Les médias jouent un rôle crucial dans la formation des perceptions, de la compréhension et de la volonté du public à agir vis-à-vis du changement climatique », résume Eva Morel, cofondatrice et secrétaire générale de Quota Climat.

L'association s'est constituée début 2022, en pleine campagne présidentielle française, pour interpellier sur la trop faible place (3%) de la crise écologique dans l'espace médiatique, lutter contre la désinformation climatique (des tactiques très utilisées par l'extrême droite, en particulier le RN) et favoriser un débat public mieux éclairé.

Ses actions s'organisent autour de trois axes : la mobilisation citoyenne et l'interpellation des médias, la production de données (avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle permettant une analyse très vaste), et un plaidoyer politique pour faire évoluer les règles et pratiques médiatiques.

L'action de Quota Climat est extrêmement dense, alors on a repéré trois façons d'utiliser concrètement ses travaux :

► Analyser les pratiques de son propre média, à l'aune des données de l'Observatoire des médias pour l'écologie, qui objective la couverture médiatique des enjeux environnementaux (type et taille des sujets, ton, contextualisation ou non...), monitorise la désinformation climatique ainsi que la pression publicitaire des secteurs polluants dans les médias. Pointer les marges de progression de son média, c'est déjà agir. <https://observatoiremediaecologie.fr/>.

► S'entraîner à repérer les récits de désinformation (pas si compliqué : ce sont toujours les mêmes, ou presque), et recevoir des alertes quand ils sortent dans les médias, afin de stopper leur diffusion. <https://droitalinfo.org>, doublé d'une chaîne Whatsapp dédiée. Nouveauté : cet automne, Droit à l'info s'élargit à la désinformation sur les migrations, la santé environnementale et le pouvoir d'achat.

+ <https://quotaclimat.org/veille-des-decisions-regulation-autoregulation>

► Saisir l'Arcom ou le CDJM, quand on repère des manquements dans les médias. Quota Climat recense ses propres saisines. Instructif. ●

f.g. et E.D.



Ça Presse !

Si l'environnement, ça vous parle, abonnez-vous à la newsletter *Ça presse !* Diffusée chaque fin de mois par CFDT-Journalistes, elle recense des ressources utiles pour son travail, des coups de cœur et des coups de gueule, et fait connaître des actions écolo d'équipes CFDT en entreprise, de presse ou pas.

+ urlr.me/HWW7EV

Documenter les atteintes à la liberté d'informer

L'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse (Ofalp), une initiative lancée en novembre 2023 par un collectif de journalistes soutenu par la CFDT, a rendu son premier rapport en février. Bien que loin d'être exhaustive, cette photographie révèle le caractère protéiforme des menaces contre le droit à l'information.

C'EST N'EST QUE LA FACE émergée de l'immense iceberg des attaques contre l'information. Néanmoins, le rapport⁽¹⁾ inédit de l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse (Ofalp) a le grand mérite de mettre en lumière une tendance inquiétante et l'émergence de nouvelles formes de menaces. « *Les données portent sur l'année 2024 car pour cette première édition nous avons voulu bien faire les choses, de manière robuste et collective*, explique Lucile Berland, coprésidente de l'association. *Les prochains rapports paraîtront plus rapidement.* » Ainsi, dans cette compilation originale de faits, parue en février, les bénévoles de l'association ont recensé 91 atteintes à la liberté de la presse dans 19 catégories sur les 130 cas étudiés. « *Il faut vraiment arrêter de banaliser ce qui arrive aux journalistes*, estime Élise Descamps, secrétaire générale de la CFDT-journaliste. *Ce travail de reporting des cas est vraiment intéressant car en catégorisant les différents types d'entrave, on montre bien quelles sont les principales menaces qui peuvent réduire notre liberté.* »

Cinq types d'atteintes

Intimidations, injures, diffamations et harcèlements représentent la catégorie d'atteintes la plus répandue avec 26 cas répertoriés. Dans le même ordre d'idée, les harcèlements en ligne (14 cas) viennent tout de suite derrière. Le troisième type d'atteinte le plus répandu et probablement le plus nouveau est constitué par les restrictions d'accès à un lieu ou un événement d'intérêt public (11 cas).

Ainsi, au moins 20 journalistes de France Télévisions ont été empêchés d'évoluer librement sur le terrain lors des couvertures des mobilisations autour du projet de l'autoroute A69. À surveiller à l'approche de la prochaine campagne présidentielle : les accès aux politiques. En 2024, deux journalistes de *Mediapart* se sont vu refuser l'accès à une réunion publique du RN et une équipe de l'émission *Quotidien* (TMC/TF1) a été refoulée des vœux à la presse de Jordan Bardella. Le parti d'extrême droite concentrait plus de la moitié de ce type d'atteintes en 2024. Et de manière générale, la politique représente un quart des atteintes, suivie par la couverture des mouvements sociaux, la justice et les faits divers et enfin l'agriculture et l'environnement. L'État et ses représentants, y compris le pouvoir exécutif, comptent pour les deux tiers des entraves relevant du travail de collecte de l'information.



Certes, les refus de communiquer un document malgré un avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) n'ont été remontés qu'une seule fois en 2024. Mais selon la rapporteure générale de la commission, 30 % des avis positifs ne sont pas suivis d'effets. Ce type d'atteinte est donc particulièrement peu signalée par la profession.

Une collecte à étoffer

Comment justement ces histoires sont-elles remontées à l'Ofalp ? Une veille est réalisée par les membres de l'association qui scrutent la presse et les réseaux sociaux. Des signalements peuvent aussi être faits par des adhérents, des organisations partenaires ainsi que des journalistes concernés via la plateforme en ligne de l'Observatoire.

Un numéro est attribué à chaque signalement pour pouvoir traiter le dossier anonymement si besoin. Chaque cas est ensuite vérifié et documenté par un journaliste membre de l'Ofalp qui prend contact avec la victime afin de recueillir son témoignage et de collecter des preuves. L'enquêteur peut aussi appeler des témoins voire l'auteur de l'atteinte, en veillant à ne pas mettre en difficulté le journaliste ciblé. Enfin, pour les cas complexes, un comité de validation examine les dossiers pour décider de les recenser ou non comme une atteinte.

Un travail qui a particulièrement intéressé Manuela Bermudez qui y représente la CFDT-journalistes. « *Les réunions de comité nous obligent parfois à penser un peu contre nous-mêmes et à ne pas crier au loup trop vite*, résume la journaliste de RFI. *En ce sens, la méthodologie de l'Ofalp est assez imparable. Il y a eu plusieurs cas que nous avons discutés ensemble en nous posant les questions fondamentales pour statuer*



Comment soutenir le travail l'Ofalp ?

► **Adhérer.** Quiconque peut adhérer à l'Ofalp, moyennant une cotisation entre 5 et 10 euros, selon sa situation financière. Une adhésion qui peut être complétée par un don défiscalisé d'un montant libre. CFDT-journalistes a également décidé de soutenir financièrement l'association. Après avoir signé la charte de valeur et le règlement intérieur de l'association, l'adhérent est automatiquement intégré à l'un des trois collèges (journaliste, citoyen, personne morale).

► **Prêter main-forte à l'association,** de manière ponctuelle ou continue, en rejoignant un des groupes de travail (recensement des atteintes, rédaction du rapport annuel, communication, etc.). Les adhérents CFDT souhaitent aider peuvent se manifester à contact@cfdt-journalistes.fr

► **Signaler des atteintes.** Adhérent ou pas de l'Ofalp, tout un chacun peut signaler ce qu'il estime être une atteinte à la liberté de la presse, qu'il en ait été victime ou témoin, en écrivant à contact@ofalp.org.

sur leur qualification d'atteinte à la liberté de la presse. »

Une démarche prudente qui rend la qualification des atteintes épinglée d'autant plus inattaquable. « *La liberté de la presse est un champ qui est à la croisée de plein d'autres, dont la liberté d'expression*, abonde Cécile Dolman, coprésidente de l'Ofalp. *Par exemple, si on dénigre publiquement le travail d'un journaliste, est-ce une atteinte à la liberté de la presse ou simplement l'usage de sa liberté d'expression ? D'où l'importance de catégoriser les atteintes et de suivre un processus délibératif collégial.* »

Et quand il n'est pas possible de trancher de manière consensuelle, l'Ofalp range les cas dans ses « *points de vigilance* » afin de pouvoir « *continuer à observer certains phénomènes* », ajoute Cécile Dolman, en citant par exemple les fermetures de comptes de journalistes sur les réseaux sociaux à l'initiative des Gafam. ●

Véronique Hunsinger

Bilan de mi-mandat

Élus pour trois ans (2024-2027), nos quatre représentants à la Commission de la carte de presse sont attentifs aux évolutions de la profession comme à sa précarisation, mais aussi soucieux de protéger le statut professionnel des journalistes. Et n'oublie pas les priorités portées lors de la dernière campagne.

► Les correspondants à l'étranger

Nous avons travaillé, lors du mandat précédent, à assouplir les critères d'obtention pour ces demandeurs qui exercent parfois en dehors du salariat. Le dispositif dérogatoire visant à accepter tous les modes de paiement, dès lors qu'un lien direct existe avec le diffuseur, a été reconduit en 2026. La CFDT continuera de le défendre, tant qu'une évolution législative n'aura pas abouti.

► L'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Nous défendons une meilleure prise en compte de l'EMI, au sein des revenus presse, dès lors qu'elle ne représente pas plus de 50% de la part presse. Les élus CFDT ont obtenu l'ouverture d'un groupe de travail sur le sujet, dont les travaux sont toujours en cours.

► Les livres d'enquête

La CFDT, contrairement aux autres syndicats, considère que ces revenus doivent être intégrés dans les revenus presse, dès lors que la personne continue de travailler avec au moins une rédaction.

Cette question n'a pas encore pu être débattue à la Commission.

► Les nouveaux médias

La CFDT défend une approche exigeante mais ouverte envers ces nouveaux médias, sans exclusive du support (présence uniquement sur les réseaux sociaux par exemple), mais en veillant à ce que la mission d'information reste au cœur du modèle.

Les élus CFDT à la CCIJP se rendent disponibles pour accompagner les salariés de ces nouveaux médias dans leurs démarches au niveau de leur entreprise : n'hésitez pas à les contacter (voir adresse ci-dessous).

► Délai de traitement des dossiers renvoyés en commission supérieure

Les élus CFDT ont écouté des demandeurs pénalisés par ce délai de renvoi vers la Commission supérieure, parfois important, lors d'un appel après un refus en première instance. Ils ont relayé ce débat à la CCIJP.

Une étude est en cours au sein de la commission sur le temps de traitement de l'ensemble des dossiers.

Les élus CFDT-Journalistes sont joignables à cette adresse : ccijp@cfdt-journalistes.fr



(1) Téléchargeable sur le site de l'organisation : ofalp.org

Une réalité planétaire

Le congrès du centenaire de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a réuni à Paris, du 4 au 7 mai, 300 affiliés, accueillis par les quatre membres hôtes (SNJ-Solidaires, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO). Leurs inquiétudes, souvent similaires : IA, précarité, pressions de toutes parts.

Q U'ILS SE PARLENT EN anglais, en arabe, en français, en espagnol, au congrès de la FIJ, les journalistes se comprennent et trouvent l'expression d'une solidarité qui leur permet de continuer. Des Indiennes méprisées en tant que femmes croisent des Argentins qui craignent pour leur liberté d'expression. Ils échangent avec des Palestiniens en danger de mort ou des Bissau-guinéennes qui risquent la prison.

Tous connaissent les risques du métier, la précarité, les menaces de l'IA, les attaques contre la liberté de la presse, les déserts informationnels, les menaces sur l'audiovisuel public... À quel autre endroit la demande de diversité d'une déléguée namibienne peut croiser la demande de parité d'une Saoudienne ? À quel autre endroit une journaliste japonaise peut expliquer devant des confrères la honte traumatisante de ses collègues masculins qui sont licenciés ? À quel autre endroit un journaliste peut arriver désespéré et repartir avec un peu plus de chaleur humaine ?

M.P.



CFDT-Journalistes a organisé plusieurs visites dans Paris dont une rencontre, sur le thème de la carte de presse dans le monde, entre représentants de la CCJP et syndicalistes du monde entier, ici brandissant leurs cartes nationales.

CFDT-Journalistes s'est fortement impliquée dans l'organisation du congrès, en amont et pendant l'événement, avec une dizaine de bénévoles. De g. à d. : Muriel Pomponne (déléguée CFDT), Zuliana Lainez, journaliste péruvienne, nouvelle présidente de la FIJ, Manuela Bermudez (déléguée CFDT) et Elise Descamps (observatrice CFDT).



Secrétaire national confédéral de la CFDT, Yvan Ricordeau a exprimé en ouverture le plein soutien de la CFDT et combien les médias portent un enjeu hautement démocratique.



OR



La lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes est une revendication majeure de la FIJ.

© FRED DE BELLAING



© MURIEL POMPONNE



Les membres du « gender council » de la FIJ ont toutes décrit le phénomène massif de cyberharcèlement, visant à faire taire les voix de 50% de l'humanité, une des principales menaces visant les femmes, sur tous les continents. Manuela Bermudez, CFDT, est coordinatrice Europe de ce conseil du genre.

© MURIEL POMPONNE



Trois motions CFDT

Lors des congrès de la FIJ, les syndicats membres votent des motions, visant à définir les priorités de l'organisation durant les trois années à venir. La CFDT-Journalistes en a présenté trois, dont deux en association avec les autres syndicats français. Elles ont toutes été adoptées.

1 Réaffirmer la responsabilité des États dans la protection des journalistes

La motion 37 dénonce les manquements graves des États en matière de régulation de la concentration des médias, de conditionnalité sociale des aides publiques à la presse et de respect du droit du travail, d'entraves à l'accès à l'information et aux documents d'intérêt public, de restrictions injustifiées à la couverture des manifestations, de protection insuffisante des sources et des lanceurs d'alerte, ou encore de mise en œuvre incomplète des normes européennes et internationales. La FIJ devra poursuivre son plaidoyer et la coordination de ses membres pour des États plus protecteurs.



2 Lutter contre l'extrême droite et l'autoritarisme en coordonnant nos actions pour combattre la désinformation et réaffirmer le rôle du journalisme

Sous cet intitulé, la motion 42 dénonce la progression rapide de politiques autoritaires et illibérales et la montée de l'extrême droite. Avec pour conséquences des menaces directes pour les journalistes, les syndicats et les démocraties, ainsi que des stratégies visant à discréditer les médias, à imposer des « faits alternatifs » et à affaiblir le débat public par la désinformation. La FIJ devra structurer et renforcer la riposte collective face à ces dérives.

3 En défense de l'Agence France Presse et de sa mission de service public

La mention 28 a pointé le terrible plan de réduction des coûts de l'AFP, et son sous-financement structurel par la France, mettant en péril son rôle essentiel dans la lutte contre la désinformation. La FIJ devra notamment intervenir auprès de la direction de l'AFP, mobiliser ses syndicats dans les bureaux étrangers afin de soutenir les journalistes précaires.

E.D.

Paroles de congressistes

Luis Simões, Portugal



« Notre syndicat a formé plus de 200 journalistes à l'éducation aux médias. Cent cinquante universitaires y sont impliqués et nous avons transmis à 500 enseignants toutes les particularités de notre profession, ce qui a conduit au développement de 100 projets d'éducation aux médias. Nous devons être à la hauteur du pilier de la démocratie que nous sommes. »

Marie Raphaëlle Pierre, Haïti



« Ces dernières années, beaucoup de journalistes haïtiens ont arrêté le métier ou sont partis à l'étranger en raison des violences des gangs, qui ont conduit à la destruction de beaucoup de salles de rédaction. Ceux qui continuent vont moins sur le terrain, contactent davantage les sources par téléphone. Il y a quelques jours deux collègues ont encore été tués. »

Ahmed Hady, Mauritanie



« Grande victoire en 2025 en Mauritanie : 1865 journalistes et travailleurs des médias de l'audiovisuel public ont été régularisés, après parfois 30 ans sans contrat. Ces précaires se sont organisés entre eux et notre syndicat a soutenu leur longue et inédite mobilisation, notamment avec des sit-in devant ces médias. Ils représentaient jusqu'à 70% des effectifs de nos médias publics, gagnaient 80€/mois, et n'avaient pas de couverture sociale. Ils ont été intégrés, selon leur poste, entre 300€ et 600€/mois. »

En reportage, conduire = travailler

Durée, repos, sécurité... Soumis au droit commun du travail, les journalistes sont des salariés comme les autres. Mais ils ont cette spécificité induite par l'actualité : une organisation du temps très souple. S'il n'y a donc pas de régime spécial pour la conduite ou les kilomètres, des adaptations existent, comme les récupérations ou les paiements. En bref : voiture = travail. Et dépassement = compensation.

Tes déplacements comptent dans ton temps de travail

Tes déplacements en voiture pour te rendre en reportage, ou en conférence de presse par exemple, comptent dans ton temps de travail (article 3121-1 du Code du travail : « La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. »).

En règle générale, tu travailles 10 heures maximum par jour (sauf dérogation exceptionnelle), 35 heures par semaine (c'est la référence légale) mais tu peux aller jusqu'à 48 heures maximum. Les dépassements doivent donner lieu à des récups (comme des forfaits jours de repos compensateur) ou le paiement des heures sup'. Il est possible de dépasser les durées maximales, mais pas sans compensation ni respect des temps de repos. Même



si ton travail reste souvent imprévisible, même si les dépassements, fréquents, sont autorisés, tu dois soit récupérer soit être payé. Ces règles sont impératives.

Et le trajet domicile-travail ?

Précision : le temps de trajet domicile-rédaction ou lieu de travail habituel n'est pas du temps de travail. Le temps du déplacement professionnel, c'est-à-dire la conduite vers le lieu du reportage, compte comme du travail effectif. Et s'il dépasse le temps de trajet habituel, il doit compter dans le temps de travail et être compensé (repos ou argent). En clair : si tu commences ta journée par un reportage à deux heures de chez toi, ton employeur ne peut donc pas estimer que ta journée commence une fois arrivé sur les lieux.

Ton employeur doit garantir ta sécurité

Quant à la sécurité routière, contrairement aux routiers, il n'existe pas de limite spécifique en kilomètres ou en heures pour les journalistes. Cependant, ton employeur a une obligation de sécurité envers toi. Il doit

t'éviter une fatigue excessive et des journées trop longues, supérieures à 10 heures, conduite comprise. Sinon, tu prends un risque professionnel.

Tu dois faire des pauses, même en déplacement, même en reportage, elles restent obligatoires pour des questions essentielles de santé et de sécurité : une pause de 20 minutes minimum après 6 heures de travail (article L3121-16 du Code du travail), 11 heures de repos minimum (Art. L. 220-1) entre 2 journées et 2 jours de repos hebdomadaire en principe consécutifs.

Enfin, les frais de reportage (carburant, repas, hôtel) doivent évidemment t'être remboursés !

Un cas concret

Dans une journée sur le terrain, entre les trajets aller et retour et le reportage, on arrive, facilement, à 12h de travail. Le tout avec un retour tardif et une reprise tôt le lendemain. Voici un exemple de reportage (un peu irréaliste car sans imprévus 😊)

- 🕒 7h : départ de chez toi.
- + 07h-9h30 (2h30) : conduite vers le lieu du reportage.
- + 09h30-13h30 (4h) : reportage, vidéos, interviews.
- + 13h30-14h (30 min) : pause déjeuner.
- + 14h-17h (3h) : montage vidéo, rédaction du papier...
- + 17h-19h30 (2h30) : retour en voiture.
- + Total : 12 heures de travail.

Problème : dépassement de la limite légale de 10h/jour.

👉 Ton employeur doit soit justifier une dérogation exceptionnelle, soit accorder des heures supplémentaires ou un repos compensateur. Le tout en veillant au respect de la sécurité ! ●

Frédérique Guizion

Et le temps de transport des pigistes ?

Dernièrement, lors d'une réunion de négociation de barème minimum conventionnel de piges en presse quotidienne nationale, CFDT-Journalistes a défendu que le temps de trajet pour se rendre sur le lieu de reportage soit rémunéré en plus des feuillets. Car à long terme équivalente, réaliser un sujet en se rendant sur le terrain, ne prend pas du tout le même temps que si on fait tout par téléphone ! Le seul remboursement des frais de carburant, de péage ou de train ne suffisent pas, il faut aussi que le temps des pigistes passé en transports donne lieu à une bonification. Pour l'instant nous n'avons pas été entendus, mais nous réitérerons !

La période que nous traversons exige **DES MÉDIAS FORTS, LIBRES ET PLURIELS**, avec **DES SALARIÉS EN NOMBRE SUFFISANT**, outillés et soutenus. À l'approche de la présidentielle, arborons nos badges pour rappeler que l'information est **UN BIEN COMMUN POUR NOTRE DÉMOCRATIE**.

Affichons notre vœu d'une presse vivante, offrons ce badge à nos élus locaux, et à tous nos alliés !



Demandez votre badge !

contact@cfdt-journalistes.fr

NABIL DIAB, JOURNALISTE PALESTINIEN ÉVACUÉ EN FRANCE

Sorti de l'enfer de Gaza

Longtemps journaliste et fixeur pour des médias francophones, le Gazaoui Nabil Diab, 50 ans, a été évacué à Paris avec sa famille en novembre 2025. Un podcast sur son histoire sera diffusé cet automne sur Radio France.

E SOUVENIR LE HANTE encore quand il nous le raconte depuis l'appartement du XIV^e arrondissement de Paris où il vit désormais enfin en sécurité. À l'été 2024, journaliste et fixeur pour plusieurs médias francophones (LCI, RFI, Radio France, CBC Canada, Alger 24...), Nabil Diab a regardé la maison de Gaza-City, qu'il avait bâtie et entretenue pendant 27 ans, détruite en quelques heures par les bombardements. S'ensuivent des mois à être déplacé sans cesse, comme le reste des habitants. Il raconte ce jour où il s'est retrouvé pris au piège avec un collègue dans une maison à moitié détruite, visée par des chars. « Dans ces moments, la première chose que tu te dis c'est que, dans quelques secondes, tu seras mort, souffle-t-il, la voix tremblante. Alors, je suis sorti dans la poussière, j'ai enlevé mon gilet presse, j'ai jeté mon casque et j'ai levé les mains en l'air car, pour moi, il n'y a rien de pire que de perdre la vie sous les décombres. »

Les enfants, vrais résistants

Parce que des cadavres sortis des ruines écroulées, il en a vu à Gaza. « Quand tu as senti la mort, c'est une odeur qui rentre par ton nez et qui reste collée partout dans tout corps », décrit le journaliste qui fut pendant deux ans « les yeux et les oreilles » des médias étrangers, et que l'on a souvent vu à l'antenne dans nos médias français, interdits d'accès par Israël à l'enclave palestinienne. « C'est la première fois dans une guerre que les journalistes étrangers n'ont pas eu le droit de voir ce qui se passe et cela a duré pendant plus de 800 jours », s'indigne-t-il.

Alors il a documenté la souffrance des Palestiniens aussi longtemps qu'il a pu. « Quand tu te lèves le matin, tu dois d'abord te préoccuper de trouver

de l'eau pour te laver, de quoi manger, puis chercher de la connexion pour pouvoir travailler. Il y a eu un moment où nous n'avons pas eu accès à internet pendant six jours d'affilée. Cela a été l'enfer, nous entendions des bombes mais nous n'avions pas de nouvelles les uns des autres », se remémore-t-il en tirant sur une cigarette blonde.



la Résistance », balaye-t-il immédiatement. Et d'ajouter « la vraie Résistance, les vrais héros ce sont les enfants qui essayent de continuer à vivre sous les bombes : un jour, j'ai vu une fillette de cinq ans s'occuper de ses deux petits frères dont un bébé ».

Tout recommencer en France

À l'automne 2025, l'un de ses principaux employeurs, Radio France, l'aide à organiser son exil, via la Jordanie, et à s'installer à Paris. Alors que 18 journalistes palestiniens ayant travaillé pour des chaînes françaises, et leurs familles, devaient initialement être évacués par la France, il sera l'un des rares à pouvoir le faire, après que la France ait considérablement durci ses conditions, à l'été 2025, malgré l'intense lobbying notamment des syndicats de journalistes. C'est grâce à un regroupement familial avec sa fille aînée, Nowar, étudiante à Paris-Dauphine, précédemment arrivée avec une bourse, que Nabil a pu venir, en novembre, avec sa femme et ses deux autres enfants : Karam, qui commence ses études, et Bana, la petite dernière, qui entre ce mois de septembre en cinquième. Nabil salue l'élan de solidarité dont sa famille a fait l'objet. Mais ce n'est pas encore la fin des difficultés : la famille vit dans l'attente d'un logement et d'une situation administrative durables.

Malgré cette précarité, Nabil a son badge de la Maison de la Radio où il termine actuellement un CDD à la rédaction internationale de Radio France. Il fait aussi l'objet d'un podcast sur son histoire, en cours d'écriture par Radio France, utilisant notamment les vocaux qu'il envoyait quand il était à Gaza. A découvrir sur les ondes, à partir de septembre. ●

Véronique Hunsinger